

Rapport n°1 :

Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 15 octobre 2020

Rapporteur(s)	Dominique GREVEY Administrateur provisoire d'UBFC
Service – personnel référent	
Séance du Conseil d'administration	5 novembre 2020

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour

Informations de l'Administrateur provisoire	1
1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 16 septembre 2020.....	3
12. Prix PEPITE pour l'entrepreneuriat étudiant 2020.....	4
2. Mise en place du télétravail à UBFC	5
3. Crédits récurrents 2021	11
4. Demande de subvention au Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté – soutien Ressources Humaines UBFC.....	14
5. Contrat procédure règle de répartition financière entre UBFC et les établissements membres - VAE doctorat	15
6. Demande de subvention pour le projet « Journée de formation à a CST pour les doctorants UBFC » dans le programme « Recherche – Culture scientifique, Technique et Industrielle »..	20
7. Transfert du rôle d'Éts fondateur de la FCS à UBFC pour l'IRT M2P.....	24
11. Demande de financement à la Région d'un apprenti pour accompagner la transition énergétique & l'émergence de la filière H2 / FC LAB.	27
15. Reporting annuel ANR 2019 de l'EUR EIPHI.....	28
9. Résultats de l'AAP 2020 du Pôle de santé publique BFC	32
10. Avenant 1 à l'Accord de Partenariat du Pôle de santé publique BFC	33
13. Prolongation contrats doctoraux Région.....	34
8. Dépôt d'un projet dans le cadre de l'appel à propositions complémentaires Erasmus+ 2020 « Partenariats stratégiques en réponse à la pandémie de Covid-19 » (Action-clé 2).....	37
14. Reporting annuel ANR RITM-BFC et projet d'hybridation (RITM'HYC)	39

(La séance est ouverte à 14 h 37, à l'UB - salle des Actes,
sous la présidence de M. Dominique GREVEY, Administrateur provisoire de la ComUE
UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Grevey.- Bonjour à toutes et à tous. Merci d'être ici pour cette séance de conseil d'administration. Je crois qu'il avait été décidé, lors d'une CA, d'alterner les CA. Je ne sais pas si c'était fin 2019 ou début 2020. Puis le Covid est arrivé avec sa période de confinement. Nous avons discuté la dernière fois de faire l'alternance des conseils, ce qui permettra de renforcer un peu la proximité des instances sur notre territoire et puis d'essayer de renforcer un peu le sentiment d'adhésion des établissements à UBFC. C'est un élément, on est d'accord sur le fait que ce n'est pas ce qui va faire basculer la balance, mais c'est un ensemble d'actions qui va réussir à aller dans ce sens.

En tout cas, merci d'être ici. Nous avons tenu à maintenir ce conseil en présentiel parce que, vraisemblablement, le dernier de cette mandature sera en distanciel. Quand on voit comment les choses avancent, on peut imaginer qu'il sera difficile de maintenir en présentiel la prochaine fois. Mais là, comme on changeait de lieu, j'ai préféré qu'on le maintienne en présentiel.

Avant de commencer, je voudrais accueillir Jérémy Pinto qui est ici pour la première fois. Il vient de la communauté urbaine Creusot Montceau, il est vice-président délégué à l'enseignement supérieur, la recherche et la formation. Il est également adjoint au maire de la ville du Creusot. Il représente une collectivité sur un site important de Bourgogne-Franche-Comté du Sud, on peut le dire de cette façon.

Informations de l'Administrateur provisoire

Je vais maintenant vous donner quelques informations.

Je voudrais faire un petit point sur la recherche pour commencer puisqu'avec UBFC, on parle d'une université de recherche. Je profite de la présence de Fabien Thomas, le représentant du CNRS, pour dire que nous sommes allés, avec Pascal Neige, au CNRS il y a une dizaine de jours et nous avons finalisé la convention de partenariat avec le CNRS. C'est un élément qui est très important pour nous.

Nous sommes dans la phase de réflexion sur la date de signature de la convention et savoir si nous allons au CNRS ou si Antoine Petit, son PDG, vient sur le site.

Hier, j'ai eu Edwige Helmer-Laurent qui me disait qu'elle aimerait bien qu'il vienne sur le site pour visiter des laboratoires qu'il n'a jamais vus. Nous allons donc discuter pour voir comment faire les choses. Ceci a vraiment une incidence importante au niveau des UMR CNRS, tout simplement parce que du côté d'UBFC, nous allons être en capacité de faire des délégations de signature aux directeurs de laboratoire, ce qui va permettre de désengorger un peu ce qui se passe au niveau des services administratifs d'UBFC. Je pense que ce sera vraiment très important et cela devrait être effectif au 1^{er} janvier 2021. On a préféré commencer en début d'année pour que ce soit clair.

Je voudrais remercier Pascal Neige qui a beaucoup travaillé sur la convention pour nous et, bien sûr, le CNRS, mais surtout, en interne, Pascal Neige qui a été le *leader* de la discussion avec ses collègues VP des autres établissements.

Nous lançons également une opération que je vais appeler politique scientifique de site, qui est quelque chose d'important pour être en mesure d'afficher une politique du site à l'international, notamment en mettant en exergue nos éléments distinctifs, en essayant de faire le lien entre formation et recherche, en mettant bien l'innovation pédagogique dans le contexte. Ceci tout simplement parce que nous sommes un petit site et que, pour avancer, il faut qu'on essaie vraiment, si on veut être plus attractif, d'aller dans ce sens-là.



Nous avons commencé un peu à discuter avec les organismes de recherche. Nous allons faire travailler les laboratoires dans le cadre des pôles thématiques pour qu'ils fassent un diagnostic, qu'ils imaginent les tableaux de bord qu'il faut qu'ils mettent en place pour suivre leur positionnement scientifique et également qu'ils nous donnent les pistes d'amélioration qu'ils voient pour renforcer leur positionnement scientifique.

Avec cela, nous réunirons un COS qui rassemblera les organismes de recherche, les établissements de santé et les chefs d'établissement pour discuter une mise en synthèse. Ensuite, on soumettra tout cela au débat dans les conseils d'UBFC, une fois qu'il y aura quelques lignes de dessinées de façon à ce que l'on soit en mesure d'améliorer les choses. Parce que plus on travaille collectivement, plus on est intelligent, il faudra donc que l'on fasse dans ce sens-là.

C'est un chantier très important que nous lançons parce qu'il faut vraiment qu'on réussisse à mettre en place et à afficher cette politique scientifique de site.

J'ai également eu un contact avec l'HCERES concernant le renouvellement du contrat. Vraisemblablement, l'évaluation qui devait démarrer en juin cette année démarrera en juin l'année prochaine. Ce qui veut dire qu'on gagne une année. Quand je dis « on gagne une année », comme on était déjà sur un contrat quinquennal de 6 ans, on va passer sur un contrat quinquennal de 7 ans ! Tous ceux qui sont en responsabilité auront donc fait quasiment deux contrats en un. Je les remercie pour leur engagement.

C'est quelque chose qui est important puisque cela va nous permettre de renouveler un peu le contrat de site. Il ne faut pas qu'on se précipite, en ce sens que le président a de plus en plus de chances d'être Thierry Coulon et que ce dernier avait annoncé qu'il voulait modifier un peu les façons de faire dans l'évaluation. En revanche, on peut déjà faire un bilan de l'activité, faire un état des lieux et se projeter pour voir ce qui va nous permettre d'être meilleurs demain de façon à ce que l'on soit déjà prêt à répondre aux questions. C'est quelque chose qu'il faut anticiper mais il ne faut pas aller trop loin, c'est-à-dire qu'il ne faut surtout pas remplir, à mon avis, les documents de la vague précédente parce que je pense qu'ils seront différents.

Nous avons eu deux réunions de DU depuis la dernière fois que nous nous sommes vus, une réunion où nous avons parlé de crédits récurrents, d'informations diverses et puis une autre réunion au cours de laquelle nous avons parlé des outils I-Site. C'est-à-dire comment les laboratoires ont perçu les outils, quels sont les outils qu'il faudrait conserver, quels sont ceux qu'il faudrait arrêter, modifier, etc. Ce que j'en ai retenu – je parle sous le contrôle de Fabien Thomas qui était présent, ainsi que d'Hervé Maillotte -, c'est qu'on a beaucoup parlé de la modification des outils pour aller en direction de quelque chose de plus coopératif et moins compétitif, c'est-à-dire essayer d'avoir quelque chose d'un peu plus équilibré.

On a également parlé du rééquilibrage qu'on pourrait avoir entre les axes. Je vais vous l'expliquer. Nous avons gagné le projet SFRI (Structuration de la Formation par la Recherche et les Initiatives). On a trois Graduate School qui ont été labellisées, deux qui sont accompagnées par des programmes LabEx, c'est-à-dire qu'il y a des crédits de recherche qui sont affectés et une où il n'y a pas de crédits de recherche. On a également pris le parti de dire qu'il faudrait rééquilibrer cela, c'est-à-dire apporter un peu de crédits de recherche là où il n'y en a pas. La question sera de discuter au niveau du Copil I-Site de combien, comment, etc. Ce sont des éléments importants parce que cela nous permet de dessiner un peu ce qui va se passer demain.

Ensuite, nous avons eu le colloque I-Site qui était la première rencontre au cours de laquelle les chercheurs se racontaient entre eux. C'était vraiment très bien. Malgré la crise sanitaire actuelle, on a eu environ 250 personnes chaque jour, la moitié étant en présentiel et l'autre moitié en distanciel. En cumulé, on va dire 500 personnes, ce qui fait sans doute un peu moins de 500 personnes car il y a des personnes qui étaient là pendant les deux jours. Cela a été bien suivi et très apprécié par l'ensemble des collègues qui ont suivi cela. C'était en fait une belle Fête de la Science, quelque part et, surtout, cela venait juste après la semaine de la Fête de la Science, c'était donc assez intéressant.

Ce soir, nous aurons la remise des prix Pépite, avec l'ordonnatrice Pascale Brenet, qui est là et qui va nous en parler tout à l'heure. Nous avons engagé un travail avec le CROUS pour essayer d'améliorer l'accueil des étudiants internationaux, tout simplement parce que lorsqu'ils arrivent au CROUS, ils sont comme les autres étudiants, c'est-à-dire qu'ils ont un matelas pour lit et pas de literie, c'est donc un peu compliqué pour eux. Ils arrivent, on leur donne leur clé et il n'y a rien. On va donc essayer de mettre en place un accord qui fera qu'il y aura de la literie pour les étudiants.

On doit aussi réussir à gérer le cas des étudiants boursiers internationaux. Pour les boursiers d'UBFC, c'est facile puisqu'on a la main. Pour les autres, c'est un peu moins facile. Mais pour les étudiants boursiers d'UBFC, on a déjà une solution potentielle parce que la problématique que rencontrent ces étudiants, c'est qu'ils arrivent et, pour avoir leur chambre, il faut qu'ils paient leur loyer, leur caution. Pour payer leur loyer et leur caution, il faut qu'ils aient un compte en banque. Pour avoir un compte en banque, il faut avoir un logement. C'est donc très compliqué à gérer pour ces étudiants qui n'ont pas toujours les moyens de le faire. On va essayer de trouver des solutions avec le CROUS et mettre en place une convention pour gérer cela.

On avance donc aussi de ce côté-là.

Je voulais également vous dire qu'il y a est une étude – mais peut-être le savez-vous déjà – dans le Nord Franche-Comté menée sous l'impulsion du pôle métropolitain pour essayer de regarder comment renforcer la présence de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le Nord Franche-Comté. Ils ont la volonté de doubler le nombre d'étudiants dans le Nord Franche-Comté. Une étude est donc en cours actuellement et je pense que nous aurons des recommandations du cabinet qui a été mandaté dans les prochains jours.

Je voudrais terminer cette partie d'informations par la fameuse commission des statuts. Nous avons relancé, conformément à ce que nous nous étions dit, l'appel à candidatures pour mettre en place la commission des statuts. Nous n'avons eu que trois candidatures, celle de Monsieur Gillon, celle de Monsieur Créantor et de Madame Haragus.

Ce que je vous propose, même si le nombre n'y est pas, ce qui n'est pas grave, c'est que nous commençons à travailler avec ces personnes qui sont volontaires de façon à définir une méthode de travail et puis à présélectionner deux cabinets juridiques qui nous aideront dans la rédaction des statuts. On met en place la méthode, on sélectionne les cabinets et comme il va bientôt y avoir un nouveau conseil d'administration, ce nouveau CA s'emparera de la méthode pour mettre en œuvre les choses.

Est-ce que cette méthode vous paraît correcte ? (*Approbaton générale*)

En tout cas, je vous laisse à votre réflexion et je vais faire travailler un peu ces personnes, si elles sont d'accord, et nous validerons les choses au prochain conseil d'administration.

Je vous remercie.

J'en ai fini avec les informations que je voulais vous donner en entrée.

1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 16 septembre 2020

Je vous propose maintenant l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 16 septembre dernier.

Est-ce que vous avez des remarques sur ce verbatim ?

Est-ce que quelqu'un s'oppose ?

Y a-t-il des abstentions ? 1 abstention.

Je vous remercie. Le verbatim est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

Nous allons passer au deuxième sujet, mais le deuxième sujet ne sera pas le deuxième sujet. Dans la réalité, je vous propose que ce soit le 12^{ème} sujet parce que Madame Brunet doit préparer la cérémonie de remise des prix Pépîte et donc partir plus tôt que ce qu'on avait prévu. Je vous propose de passer à son sujet et je l'invite donc à venir à mes côtés.

12. Prix PEPITE pour l'entrepreneuriat étudiant 2020

L'objet est de parler du prix Pépîte pour l'entrepreneuriat étudiant 2020. C'est le dossier n° 12.

Mme Brenet.- Bonjour à tous. Juste quelques minutes pour évoquer le prix Pépîte. C'est un prix annuel à la fois régional et national. J'ai prévu un très court support pour vous montrer les visages des lauréats. Nous avons eu un lauréat national. Nous avons des lauréats régionaux et puis un prix coup de cœur.

Pour votre information, le lauréat national a un prix financier de 10 000 € versé par le MESRI et les lauréats régionaux ont un prix de 1 500 € chacun. Ces prix sont financés principalement par BPI France et par le MEDEF.

Nous avons eu cette année une quinzaine de candidats.

Plutôt que de parler seulement de cet aspect financier qui a certes son importance et beaucoup d'importance pour ces projets, il est important de vous montrer qui sont nos Lauréats.

Je commence par Pierre Giboin qui est un diplômé de l'université de Bourgogne, qui a obtenu le prix coup de cœur. C'est un étudiant qui a déjà démarré son activité, il a donc déjà créé son entreprise.

Ensuite, nous avons Valentin Lore, diplômé de l'UTBM et de l'ESTA, donc sur un double parcours, avec le projet BAGPAD. Il travaille en équipe, c'est lui le candidat, le lauréat en tant que principal porteur, mais il est avec une équipe.

Un autre lauréat régional diplômé de l'UTBM et qui travaille avec son frère qui est ingénieur à Grenoble, donc lauréat avec le projet COUNTACT.

Je vous laisse lire, voire à la fois leur visage, leur sourire, leur énergie et découvrir leur activité.

Un autre lauréat régional, et vous remarquerez que l'UTBM est bien représentée ici avec ses étudiants entrepreneurs, Kylian Ferveur avec le projet VIRIDI FLAMMA.

Un autre : Gael Matten avec le projet VIBISCUS. C'est sans doute un projet dont vous avez déjà entendu parler.

Enfin, nos champions, en quelque sorte, donc ceux qui ont été reçus comme lauréats nationaux, c'est un binôme : Louis Jeannin et Nicolas Caligari, qui sont diplômés de l'ENSAM. Ils sont accompagnés par le Pépîte et aussi par NICEPHORE CITE et également l'incubateur DECA BFC, donc un exemple d'un accompagnement croisé.

Je fais une petite page de pub, à nouveau avec l'équipe Foxar puisque, confinement oblige, il n'est pas facile en ce moment d'organiser des remises de prix. Nous organisons donc cette remise par visioconférence à partir de 18 heures et les lauréats vont nous recevoir dans leur salon grâce à une application qui s'appelle Discorde, habituellement réservée aux *gamers*, qui offre la possibilité d'avoir plusieurs salons simultanés pour essayer de maintenir un peu de liens avec nos étudiants entrepreneurs.

M. Grevey.- Merci Pascale. Est-ce que vous avez des questions, des remarques ? Ma voisine de gauche me fait remarquer qu'il n'y avait pas beaucoup de filles dans les lauréats.

Dans le projet VIBISCUS, je vois qu'ils sont trois plutôt que deux...

Mme Brenet.- Oui Véronique, c'est une bonne remarque, en effet. Parmi nos étudiants entrepreneurs, il y a 30 % de jeunes filles. Il est vrai que lorsqu'on fait les statistiques, depuis la création du Pépite, des jeunes filles qui ont créé leur activité, on passe à 12,5 %. Si on compare aux effectifs de nos deux universités de Bourgogne et Franche-Comté, sachant que dans les écoles d'ingénieurs, la répartition n'est pas la même, on est à 57 / 58 % de jeunes filles dans les universités. Selon les écoles, on est entre 20 et 30 % de jeunes filles.

Il est vrai en l'occurrence que le jury n'a pas fait de discrimination positive et, en effet, on a des équipes plutôt masculines.

L'équipe Foxar que vous avez ici dans leur salon a recruté récemment Clémence, qui se trouve au milieu sur la photo, qui est une doctorante en CIFRE. Elle travaille avec eux sur leur projet qui concerne la réalité augmentée.

Merci pour cette remarque et merci pour votre attention.

M. Grevey.- Est-ce que vous avez d'autres remarques ?

En tout cas, je trouve qu'il est toujours très intéressant de voir des jeunes qui s'engagent, c'est vraiment bien et je pense qu'il faudrait que l'on réussisse à avoir un peu plus de jeunes filles.

Merci pour cette information.

Je suis passé un peu rapidement, il y a les prix qui nécessitent un vote.

Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur l'affectation du budget du concours Pépite, donc 6 000 € attribués aux quatre lauréats régionaux, 500 € à « accessit », 380 € affectés aux déplacements des lauréats à la cérémonie nationale. C'est-à-dire ceux que nous avons à l'écran qui vont avoir leur prix de la Ministre.

Cela correspond au paiement de prestations pour l'ensemble des lauréats.

S'il n'y a pas de remarque, je vais mettre cela au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie pour cette adoption à l'unanimité. Et excusez-moi, j'étais passé un peu vite.

Je vous propose de passer cette fois-ci pour de vrai à la mise en place du télétravail à UBFC. C'est Madame Bourhis, notre DGS, qui va parler.

2. Mise en place du télétravail à UBFC

Mme Bourhis.- Bonjour à toutes et à tous. L'objectif de ce rapport est d'approuver les dispositions relatives à la mise en place du télétravail dans l'établissement à compter du 1^{er} novembre. Là, on parle d'un télétravail réglementaire institutionnel. Jusqu'à présent, on applique le télétravail, mais c'est un télétravail Covid. C'est un peu différent.

Les conditions de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique sont encadrées par le décret du 11 février 2016. Sa déclinaison au sein d'UBFC sera encadrée par la charte du télétravail que vous avez dans le rapport, qui a été approuvée lors du comité technique du 28 septembre dernier à l'unanimité.

Les grands principes de mise en œuvre de ces nouvelles modalités d'organisation du temps de travail : c'est bien sûr sur la base du volontariat, c'est encadré à raison de deux jours par semaine pour l'ensemble des personnels, sauf les chefs de service qui pourront télétravailler à raison d'une journée par semaine, sous réserve bien sûr des nécessités de service.

Ces nouvelles modalités d'organisation visent à permettre une meilleure articulation entre vie privée - dont on entend beaucoup parler en ce moment - et vie professionnelle et aussi améliorer globalement la qualité de vie en réduisant les temps de transport même si, dans la région, nous ne sommes pas trop concernés par les problématiques de temps de transport très longs. Mais nous avons des agents qui habitent assez loin.

Pour contribuer aussi à la réduction des impacts environnementaux en limitant ces temps de transport.

Et puis, en ces périodes de crise sanitaire, de contexte un peu tendu, cela permet aussi d'avoir des bureaux où on n'impose pas le port du masque cinq jours sur cinq de façon permanente.

Face à tous ces bénéfices, il y a tout de même aussi des risques à télétravailler, le risque d'isolement dont on parle aussi beaucoup, le risque de rompre ou de casser la cohésion au sein de l'équipe. Il est donc important de maîtriser ces risques. Pour cela, nous allons proposer à tous les personnels - prochainement, j'espère avant la fin de l'année - une formation adaptée à la fois pour les chefs de service, pour savoir comment conduire son équipe en mode télétravail et pour tous les personnels, à la fois pour les postures, sur les risques des troubles musculosquelettiques, mais aussi sur la répartition et comment faire la distinction entre vie privée et travail quand on est chez soi, sachant que tout le monde n'a pas forcément un bureau dédié.

Voilà pour le cadre général. Les détails sont fixés dans la charte, dans les documents qui vous ont été remis.

Est-ce que vous avez des questions ?

M. Piat.- J'ai une question à propos du matériel. Y a-t-il une réflexion en cours par rapport à l'achat de matériel pour les agents, pour qu'ils puissent travailler chez eux ?

Mme Bourhis.- Tout à fait. L'achat de matériel a de fait été anticipé depuis mi-mars, depuis le confinement, puisqu'on a commencé à remplacer systématiquement les ordinateurs fixes par des ordinateurs portables, des grands écrans au bureau ainsi que des DOCKS pour pouvoir travailler en mode station de travail. Ce qui fait qu'on arrive au bureau, on prend son portable, on se connecte et on a son grand écran et son petit écran, toujours deux écrans. Par contre, à la maison, il n'est pas prévu d'acheter un second écran. Pour l'instant, il faut aussi dégager des budgets pour cela.

Le matériel informatique sera donc fourni et est déjà fourni. Je pense que 95 % des personnels-siège sont équipés, puisqu'aujourd'hui cela concerne bien les personnels-siège et pas les personnels hébergés dans les laboratoires.

Mme Bépoix.- Se pose également le problème de l'abonnement internet.

Mme Bourhis.- Il a été acté avec les représentants du personnel qu'il n'y avait pas, aujourd'hui, de prise en charge de l'abonnement internet, ni des coûts de communication, ni d'une imprimante ou des choses comme cela.

Pour l'instant, les gens auront la consigne de transférer leur ligne professionnelle sur leur ligne privée. Ceci a fait l'objet d'une discussion. Tout le monde était d'accord. Ceci dans l'attente que notre service informatique déploie un outil de téléphonie *via* les outils informatiques.

M. Piat.- J'ai une remarque générale. Tu as parlé des problèmes environnementaux. Il est clair qu'ils sont devant nous, il est clair que c'est très important. Il est clair que le télétravail est quelque chose qui n'était pas forcément dans la culture française. C'est quelque chose qui doit être amené à se développer. Normalement, vous n'êtes pas sans savoir que si nous voulons limiter les impacts climatiques à 2°, il faudrait baisser nos rejets de CO2 de 5 % par an à partir de maintenant. Ce qui sera très compliqué à faire. Nous sommes donc face à des challenges qui sont monstrueux.

Pour moi, l'organisation du travail pour inclure le télétravail, on l'aborde aujourd'hui par une petite mise en bouche mais, pour moi, c'est très important. C'est quelque chose que certaines catégories, dans l'enseignement supérieur, ont l'habitude de faire. Je parle plus ici des enseignants. On travaille chez nous. Il y a du pour et du contre, mais c'est quelque chose qu'il faut encadrer et je pense qu'il y a là une révolution culturelle à faire pour les agents administratifs.

Mme Munier-Jolain. - Je pense que c'est quelque chose qui a beaucoup de vertus et qui a d'ailleurs été promu par pas mal d'établissements depuis plusieurs années. Il n'empêche que là, le développement massif du télétravail de manière un peu précipitée à cause des conditions sanitaires fait que l'on voit apparaître, depuis quelques semaines, des tensions dans les collectifs de recherche puisque les catégories de personnel qui ont une activité télétravaillable ne sont pas équivalentes. Il y a beaucoup de catégories A qui ont deux à trois jours de télétravail par semaine et des personnels de catégorie B et C qui n'ont pas d'activité télétravaillables. Ils se retrouvent seuls dans les laboratoires et cela commence à générer des tensions assez significatives dans les laboratoires.

Je pense donc qu'il va falloir qu'il y ait tout de même une réflexion sur notre organisation, sur comment on combine une part d'activité télétravaillée et une part d'activité sur site. En tout cas, je pense qu'il y a une grande vigilance à avoir sur la cohésion des collectifs qui se délitent finalement très vite.

Mme Bourhis. - Absolument. Je partage tout à fait. On s'en est aperçu au moment du télétravail imposé où le confinement était généralisé. Il est vrai que cela demande une énergie considérable pour les chefs de service pour maintenir cette cohésion d'équipe, téléphone, mails... On a tous passé un temps fou à maintenir cette cohésion, à maintenir ce lien. On ne peut pas le faire en permanence. Je crois que comme tout, dans la vie, c'est aussi une histoire d'équilibre. Il faut donc trouver le juste équilibre, ne pas pénaliser les agents dont tu parles.

Nous ne sommes pas tellement concernés par cela car nous avons très peu d'activités qui ne sont pas télétravaillables, ce sont seulement les activités d'accueil. Tout le monde, dans l'ensemble, peut télétravailler. Nous n'avons pas de restrictions liées à l'accès des logiciels financiers comme on peut l'avoir dans les services de l'Etat où il y a tout un pan d'activités, avec Chorus, qui ne sont pas, pour l'instant, autorisées à télétravailler. Nous avons la chance que ce ne soit pas le cas. Et nous ne sommes pas de gros services.

Mais il faut en effet être extrêmement vigilant là-dessus parce qu'un agent peut glisser de façon très insidieuse, s'isoler complètement et même en souffrir.

M. Piat. - Un problème tout bête se pose pour joindre les personnes au téléphone. On a des numéros professionnels, on est joignable professionnellement sur nos lignes téléphoniques. Parfois, le mail ne suffit pas car, pour décanter certains problèmes, c'est tout de même plus facile de parler directement à la personne. Si les gens commencent à être non présents sur leur lieu de travail, comment faire ?

Mme Bourhis. - C'est ce que j'expliquais, il va y avoir un transfert de ligne téléphonique professionnelle vers la ligne téléphonique personnelle dans un premier temps. C'est aussi la base du volontariat, il est difficile de l'imposer, je le conçois.

Dans un deuxième temps, on va proposer des accès téléphoniques à partir d'un outil techniquement. Je n'ai pas la main là-dessus techniquement, mais c'est ce que l'on va faire.

Peut-être que pour certaines personnes, il faudra aussi proposer des abonnements téléphoniques avec 2 heures par mois ou des choses comme cela, sans augmenter les coûts de fonctionnement de l'établissement. Je pense qu'il y a des solutions qui sont possibles.

Dans 6 ou 8 mois, on fera un premier bilan.

Mme Attuel-Mendes.- Si vous voulez un partage d'expérience, pendant le confinement, on n'avait pas le basculement des lignes de tout le monde, mais on utilisait l'outil numérique Teams, l'équivalent de Zoom, pour se téléphoner. C'est une bonne alternative.

Mme Bourhis.- Mais tout le monde n'a pas Teams.

Mme Attuel-Mendes.- Teams est gratuit, c'est avec le compte Microsoft. Donc tout le monde l'a.

Mme Bon.- A l'université de Bourgogne, on avait Teams.

Mme Attuel-Mendes.- Tous ceux qui ont Microsoft - c'est-à-dire le monde entier à peu près - peuvent y avoir accès gratuitement.

Mme Bourhis.- Teams permet de se joindre entre nous, mais pas pour les usagers. Il faut bien leur communiquer un numéro de téléphone.

Mme Attuel-Mendes.- J'ai eu des communications avec des extérieurs de BSB sans aucun problème. Il suffit qu'ils vous contactent *via* Teams et c'est gratuit.

Mme Bourhis.- C'est une bonne information.

Mme Munier-Jolain.- Je voulais revenir sur les économies d'énergie et les émissions de CO2. On gagne effectivement sur les transports, mais il faudrait tout de même faire le bilan du surcoût numérique produit par le télétravail. C'est la première chose.

La seconde chose qui m'alarme un peu, c'est que l'hiver arrive et, maintenant, on chauffe des locaux qui sont inoccupés puisqu'il y a des bureaux qui sont fermés. Cela m'interroge sur l'occupation de l'espace et le réaménagement des locaux pour aller vers un système qui n'est pas très bien accepté pour le moment, c'est le partage des bureaux. C'est-à-dire que les chercheurs qui ne sont là que deux jours par semaine prêtent leur bureau à des agents techniques qui n'ont pas de bureau isolé.

Mais ce n'est pas forcément quelque chose qui est très facilement accepté puisqu'on considère un peu son bureau comme une extension de sa maison. Je trouve que c'est vraiment une révolution dans notre manière de travailler et je pense qu'il faudrait aller jusqu'au bout de la réflexion. C'est-à-dire que le télétravail, c'est bien, mais allons jusqu'au bout de la réorganisation et de ce que cela implique dans notre quotidien.

Chauffer des locaux inoccupés me perturbe.

Mme Bourhis.- Nous y pensons naturellement parce que nous commençons à être un peu juste en places. On ne peut pas pousser les murs, on a essayé mais ce n'est pas possible.

À partir du moment où c'est sur la base du volontariat, je pense que les agents ne verront pas d'objection à partager un bureau en organisant les choses avec des armoires, des caissons pour que chacun puisse aussi retrouver un environnement confortable lorsqu'il s'installe au bureau.

M. Grevey.- Monsieur Hameau.

M. Hameau.- Ce sujet du télétravail est en fait un petit séisme culturel pour tout le monde. Je pense donc qu'il est important d'avoir une discussion sur : « c'est quoi, le travail, lorsqu'on est dans cette situation ? ». C'est l'objet de dialogues avec les partenaires sociaux, mais pas uniquement, c'est aussi l'objet du dialogue des équipes entre elles puisque, selon ce qu'est leur travail, ce n'est pas forcément la même réponse. Je pense qu'il faut adapter les choses.

La deuxième chose, c'est que les responsables eux-mêmes doivent faire leur révolution parce que, souvent, ils sont importants parce qu'il y a du monde autour. Ce n'est plus comme ça, ce n'est plus possible. Il y a donc aussi une révolution culturelle des responsables, des dirigeants. Ce n'est pas seulement les salariés, c'est aussi les responsables.

Je pense qu'il faut poser ce cadre car cela sécurise tout le monde.

La question de la cohésion d'équipe, il faut aussi l'interroger à cette zone-là. Avec la situation sanitaire, c'est terrible puisque tout ce qui faisait le sel de la vie a disparu, tout ce qui est convivialité. Ce n'est donc pas là-dessus que l'on peut s'appuyer. Il faut maintenant réinterroger cela aussi.

Le dernier point, c'est en effet la question des capacités disponibles dans cette situation. J'ai entamé un travail parce que je m'aperçois qu'il y a beaucoup d'équipements sportifs, par exemple, pour les étudiants, mais tout le monde n'y accède pas de la même manière. Il y a là un sujet et peut-être que cette opportunité qui arrive va nous aider à retrouver des capacités disponibles et des marges de manœuvre d'économies pour aider la planète, pour faire des choses un peu plus vertueuses. Je pense qu'il faut tout réinterroger, plutôt avec une vision un peu stratégique des choses. Sinon, on va faire bout à bout et, à mesure qu'on va nous annoncer des nouvelles à la télévision, on va réagir plutôt que d'avoir une vision un peu stratégique, anticipatrice qui, souvent, donne un peu plus de confort aux collectifs et aux équipes.

M. Piat.- Je suis parfaitement d'accord sur le fait qu'il est important de réinterroger tout cela.

Pour ce qui est du bilan carbone, il y a quelques établissements qui ont commencé à en faire. Ils ne sont pas nombreux dans le cadre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les résultats sont assez surprenants. J'ai vu des choses qui m'ont véritablement interpellé. Malheureusement, la granularité n'est pas assez fine pour que l'on puisse bien analyser les choses. Mais si on prend l'aspect transport, en comptant tout, sachant que c'est là où est le problème puisqu'on compte aussi les déplacements en avion des chercheurs, etc., dans la signature carbone au niveau d'un établissement, les transports représentent la moitié des émissions. C'est énorme. Et nous n'en avons pas conscience puisque, pour nous, c'est naturel. On n'a pas l'impression que notre transport contribue pour la moitié aux émissions de carbone.

M. Grevey.- Oumhanie.

Mme Legard.- Ces questions sont effectivement importantes et elles vont devenir extrêmement prégnantes dans les mois qui viennent. Il serait peut-être pertinent qu'UBFC, dans le futur, puisse avoir une réflexion sur ces questions à son échelle. Il serait vraiment super intéressant de pouvoir les porter à l'échelle collective du territoire Bourgogne-Franche-Comté de l'enseignement supérieur. Et je sais qu'il y a déjà des communes qui font ce genre de chose. Je pense donc que ce serait très utile, très intéressant puisque nous n'allons pas pouvoir, seuls dans notre coin, résoudre ces problèmes, sur le plan du travail comme sur ces questions. Nous sommes dans des locaux qui sont finalement tout petits, on est une toute petite équipe et, au-delà de ce que nous sommes en train de présenter aujourd'hui qui concerne moins d'une centaine de personnes, c'est vraiment à l'échelle des dizaines de milliers de personnes que représente l'enseignement supérieur chez nous que ces questions mériteraient d'être portées.

Je suis très sensible, comme mes collègues et en particulier Emmanuel, à ces questions-là.

Mme Pucéat.- Je peux apporter un complément sur le calcul de l'empreinte carbone d'UBFC et des autres établissements. Au sein de l'OSU THETA qui est une structure à cheval sur l'UFC et sur l'uB, une étude est en cours où il est question de contacter les laboratoires qui sont déjà relativement avancés sur ces questions, qui ont développé des

modèles de calculs qui sont déjà effectifs, des calculs d'empreinte environnementale, en particulier les empreintes carbone des établissements. Je pense au laboratoire LSCE par exemple, à Paris, où les chercheurs participent à la construction du rapport de l'IPCC. Ils ont développé un modèle de calcul d'empreinte carbone des établissements.

On pourrait donc peut-être s'appuyer sur leur expertise pour éventuellement apporter ce genre de modèle et passer à l'application sur les établissements d'UBFC.

Mme Munier-Jolain.- Tout le monde va bientôt devoir y passer et je pense que le CNRS doit être en train de travailler de la même façon. Nous, côté INRAE, en début d'année prochaine, on aura le déploiement du plan RSE, donc la responsabilité sociale et environnementale de l'établissement, qui est bien sûr propre à notre établissement. Mais en même temps, les éléments seront à peu près identiques pour tous les établissements.

J'en avais parlé en réunion grand campus mais c'est peut-être au niveau d'UBFC qu'il faudrait le voir. Il me semble que l'ensemble des établissements devraient partager leur plan RSE parce que lorsqu'on est hébergeur, on a une responsabilité particulière, mais il y a tout un tas de questions, en particulier sur tout ce qui concerne le plan de mobilité, où à l'échelle d'un campus on partage le même espace et on devrait se poser les questions de manière simultanée, d'autant que pour le campus dijonnais par exemple, c'est la métropole qui a la responsabilité du déploiement *in fine*.

Pour l'avenir, je suis d'accord avec Oumhanie, ce serait vraiment important qu'on développe cet axe-là et cela pourrait faire partie des projets d'UBFC.

M. Grevey.- Je vous remercie pour toutes ces remarques qui nous ouvrent des perspectives qui sont importantes. Nous allons les retenir pour essayer de partager ces démarches et mieux prendre en compte tout cela.

Mme Bépoix.- Je veux poser une question, mais encore une fois sans doute due au fait que je suis arrivée tardivement dans ce CA. Dans les établissements, ce sont les CT qui discutent de ce genre de choses. Vous avez parlé d'un comité technique...

Mme Bourhis.- Oui, nous avons un comité technique.

Mme Bépoix.- Vous en avez un ?

Mme Bourhis.- Oui, début le début de l'année.

Mme Bépoix.- Depuis le début de cette année ?

Mme Bourhis.- Oui.

Mme Bépoix.- Comment ont été élus les représentants ?

Mme Bourhis.- Normalement, par des élections. Vous avez une représentante du CT ici.

Mme Legiard.- Oui, cela s'est fait normalement, comme dans tous les établissements.

Mme Benoist.- Avec un an de décalage.

Mme Legiard.- Oui, dans le temps, mais les modalités étaient les mêmes.

Mme Bépoix.- C'est nouveau puisqu'avant, il n'y en avait pas.

Mme Bourhis.- Avant, on le partageait avec l'UTBM. Mais depuis cette année, nous avons des instances de dialogue social, CT et CHSCT.

Mme Bépoix.- Et il y a aussi un CHSCT ?

Mme Bourhis.- Oui, qui s'est réuni en septembre aussi.

Mme Bépoix.- D'accord.

M. Grevey.- Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur ces propositions : la mise en place du télétravail avec les conditions qui sont celles-ci et puis nous prenons en compte le fait qu'il serait intelligent de partager un peu, au moins à l'échelle des campus.

Qui s'oppose ?

Mme Bépoix.- Il n'est pas marqué qu'il y a une délibération.

Mme Bourhis.- Mais comme c'est une question d'organisation, il vaut mieux délibérer.

Mme Bépoix.- Ce n'est pas ce qui est indiqué sur la fiche.

Mme Attuel-Mendes.- Il y a tout de même une délibération à la fin.

Mme Bourhis.- Il y a eu un petit loupé dans la saisie.

M. Grevey.- La coche n'est pas au bon endroit.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

3. Crédits récurrents 2021

Maintenant, nous allons parler des crédits récurrents qui sont les crédits affectés aux unités de recherche de façon directe à partir des budgets des établissements. Un processus est mis en place et c'est Claudia qui va nous l'expliquer.

Mme Laou-Huen.- Merci Dominique. Bonjour à toutes et à tous.

Je vais effectivement aborder une des compétences transférées à UBFC, qui est inscrite dans les statuts d'UBFC, qui concerne la définition et l'application de la clé de répartition des crédits récurrents affectés aux laboratoires du site Bourgogne-Franche-Comté qui dépendent du ministère de la recherche.

À souligner que cet arbitrage est en fait aussi un marqueur vraiment majeur d'intégration pour le site. Cela fait partie des livrables qui étaient attendus dans la trajectoire de l'I-Site BFC.

Pour rappel, c'est un exercice qui a démarré en 2017 par le groupe fonctionnel VP recherche d'UBFC. Il a été ensuite délibéré en CAC l'année dernière, ainsi qu'au CA. Cette année, l'exercice a été renouvelé, avec la même clé de répartition, c'est-à-dire une clé basée sur trois critères qui sont déjà présentés dans le rapport, qui sont les effectifs des chercheurs et enseignants-chercheurs permanents de ces unités de recherche, le coefficient disciplinaire et le coefficient de performance qui est en fait basé sur l'évaluation HCERES du laboratoire qui a été faite en réalité par des experts extérieurs.

La nouveauté cette année a été l'effort qui a été consenti par les établissements concernés, c'est-à-dire l'uB, l'UFC, l'ENSMM et l'UTBM pour la part chercheurs des laboratoires qui sont rattachés aux disciplines SHS et Informatiques. Cet effort s'est traduit par un abondement de 80 000 € dans la dotation ministérielle déjà existante, qui était d'un montant de 4 228 543 €, en plus des 80 000 €. C'est donc une somme totale de 4 308 543 € qui a été répartie sur les cinquante laboratoires.

Du point de vue budgétaire, cet exercice va se traduire par une recette à UBFC d'un montant de 114 126 € et d'une dépense du même montant.

Avez-vous des questions par rapport à ce sujet relatif aux crédits récurrents ?

Mme Bépoix.- C'est sur la clé que je m'interroge. Autant effectifs et coefficients de performance, on comprend. J'ai lu votre explication sur le coefficient disciplinaire, je ne comprends pas ce que cela signifie.

Mme Laou-Huen.- Au démarrage des travaux qui avaient été faits par les VP recherche, il y avait une réflexion sur les pratiques existantes dans les établissements membres, sur un laboratoire plutôt rattaché à une discipline SHS, par exemple, à une discipline Santé ou à une discipline sciences pour l'ingénieur, il y avait un coefficient disciplinaire qui était différent. Par exemple, on avait un montant de 1 200 € environ pour la part chercheurs qui étaient plutôt rattachés à la discipline SHS.

D'autre part, une étude a été faite au niveau national, un *Benchmark*, pour regarder et analyser les pratiques au niveau national.

À partir des pratiques internes et de ce *Benchmark*, il a été défini un coefficient disciplinaire. Il y avait donc 1 200 € environ par chercheur pour les laboratoires rattachés aux SHS, par exemple.

Mme Bépoix.- C'est-à-dire que chaque laboratoire a donné ce qu'il détenait avant et, à partir de là, vous avez fait la comparaison au niveau national ?

Mme Laou-Huen.- Non, ce n'était pas par laboratoire. C'est cela, la question ?

Mme Bépoix.- Oui. C'est par domaine ?

M. Grevey.- C'est comment c'était fait.

M. Thomas.- J'ai peut-être un élément de réponse parce que j'ai participé à la commission recherche de l'uB où Pascal Neige a expliqué comment était fait ce calcul. Le coefficient disciplinaire est un coefficient qui est relatif au coût de la recherche dans chaque discipline. Il est évident que les disciplines SHS consomment moins d'argent que la Biologie, par exemple.

Il y a des coefficients qui sont reconnus à l'échelle nationale, peut-être au-delà, je ne sais pas. Je ne connais pas exactement les écarts. Cela va de 1 à 2 ou 3, quelque chose comme ça, et c'est inhérent tout simplement au coût de la recherche intrinsèque.

Ce n'est pas les disciplines en tant que telles, c'est l'exercice de la recherche dans une discipline.

Je suis d'accord avec le fait que le coefficient disciplinaire peut nous rappeler beaucoup de choses.

Mme Laou-Huen.- Les coefficients vont de 1 275 € à 3 530 €.

M. Thomas.- Donc un facteur de 1 à 3 à peu près.

M. Maillotte.- C'est une nomenclature nationale.

M. Grevey.- L'objectif de cette année était de remonter le plus petit montant qui était de 1 200 à peu près à 1 400. L'objectif était d'augmenter la partie qui était la moins dotée pour avoir un peu plus de souplesse du côté des Sciences Humaines et Sociales.

Mme Bépoix.- C'est donc quelque chose qui était déjà appliqué l'année dernière, si je comprends bien.

M. Grevey.- Non. L'apport complémentaire des 80 000 € pour renforcer les disciplines SHS, c'est cette année.

Mme Bépoix.- Avez-vous eu des remontées de laboratoires qui se plaignaient d'avoir vu baisser de façon importante leurs crédits ?

M. Grevey.- Lorsque ce processus a été mis en place, certains laboratoires ont effectivement vu baisser leurs crédits. Ceci dit, ces crédits récurrents représentent à peu près 10 % des crédits d'un laboratoire. Ce n'est donc pas non plus quelque chose qui est très important pour tous les laboratoires.

Mme Bépoix.- En SHS, les appels à projets sont beaucoup moins fréquents que dans d'autres disciplines.

M. Grevey.- C'est pour cela qu'on a augmenté la part pour les SHS. Mais je ne crois pas que des diminutions aient été prévues.

Mme Bépoix.- Est-ce qu'il y avait une corrélation entre ceux qui avaient une baisse et l'augmentation que vous leur proposiez ?

M. Grevey.- Non, parce que ceux qui ont eu une baisse n'ont pas été augmentés cette année. Je pense à quelques gros laboratoires.

Mme Bépoix.- C'est donc plutôt un rééquilibrage vers les plus petits.

M. Grevey.- Voilà, ceux qui étaient les moins bien dotés.

M. de La Brosse.- J'ai une question qui n'est pas immédiatement sur ce point mais qui y touche tout de même, qui part d'une expérience personnelle. Je voulais mettre en place un doctorat CIFRE en lien avec un enseignant-chercheur de BSB. Je n'ai pas très bien compris, mais c'est peut-être ma compréhension qui est juste, on m'a dit qu'il fallait qu'on se rattache à une école doctorale bien qu'il y ait une équipe habilitée à encadrer des doctorants, de ma compréhension, mais elle est un peu en suspension. Et là, je vois d'ailleurs qu'il n'y a pas d'affectation de budget. Je ne sais pas très bien de quoi il s'agit.

M. Grevey.- Du côté de BSB, il n'y a pas de crédits récurrents de la recherche. Ils ne rentrent pas dans ce cadre-là. De la même façon, les Arts et Métiers sont dans UBFC, ont une répartition des crédits récurrents à un niveau national. Ils ne rentrent donc pas dans ce schéma-là.

Tout le monde n'est pas dans ce schéma parce que les processus sont différents.

Après, l'histoire de l'école doctorale, c'est un sujet dont nous allons discuter avec BSB dans les semaines qui viennent pour essayer de résoudre cette problématique.

Mme Attuel-Mendes.- Je ne suis pas sûre que Roland comprenne. Nous, on sait quel est le fond du problème.

Concrètement, pour pouvoir encadrer un doctorant, il faut être membre d'une école doctorale. BSB, en tant qu'école de commerce privée, ne fait pas partie de droit et immédiatement d'une école doctorale. À l'inverse, on est à l'université. On a donc demandé l'intégration de notre centre de recherches au sein de l'école doctorale qui correspond à notre activité. Ce qui a été refusé par l'école doctorale, malgré le fait que nous remplissions tous les critères académiques et scientifiques.

C'est en train de se dénouer pour qu'il n'y ait pas de mise de côté d'un laboratoire de recherche qui correspond aux exigences académiques pour des raisons de différenciation au niveau des diplômes, pour faire schématique. C'est en cours de résolution et on l'espère depuis des années.

M. Grevey.- Ce sera résolu.

Est-ce que vous avez des questions sur la répartition des crédits récurrents ? Non. Il faut délibérer sur la clé de répartition par établissement membre, la dotation récurrente et sur les modalités de traduction budgétaire de ces flux.

En clair, sur les trois dernières colonnes, on voit que l'université de Bourgogne finance un peu plus que ce qu'elle va toucher en réalité en retour dans ses unités de recherche. Mais c'est le principe des systèmes collectifs mutuels, c'est comme ça.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Merci.

Je vous propose de passer au point 4 qui est une demande de subvention au Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté pour le soutien de ressources humaines à UBFC.

4. Demande de subvention au Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté – soutien Ressources Humaines UBFC

Mme Bourhis.- Le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté soutient de façon très significative toutes les actions d'UBFC, notamment à travers sa politique de ressources humaines.

Depuis 2018, nous touchons une subvention pour pouvoir recruter des agents dans les services recherche, en communication scientifique, sur la coordination de la vie étudiante et puis aussi en renfort dans notre cellule juridique.

Sur l'année 2019-2020, la collectivité a renouvelé son soutien en passant de quatre à six postes et nous proposons cette année de solliciter auprès de la collectivité une subvention pour pouvoir pérenniser ces postes sur 3 ans, une subvention d'un montant de 644 000 et quelques euros.

Pourquoi sur 3 ans ? Pour offrir de meilleures perspectives aux agents qui sont sur ces postes, pour pouvoir stabiliser les effectifs d'UBFC puisque tout le monde sait qu'on a tout de même beaucoup souffert d'un déficit d'organisation notamment lié à un *turn-over* assez important. Cela va donc permettre de stabiliser la structure et de maîtriser notre *turn-over*.

On va demander une subvention de 644 000 €, avec un autofinancement de 10 %, de 71 600 € pour un montant total de l'opération de 716 014 € sur 3 ans.

M. Piat.- Pour information, le Conseil régional contribue à quelle hauteur aux postes d'UBFC ?

Mme Bourhis.- Le Conseil régional nous a soutenus sur l'année 2018-2019 à hauteur de 200 000 € pour financer quatre postes sur 18 ou 20 mois, cela dépend des postes. Il a renouvelé son soutien à hauteur de 180 000 € sur l'année 2019 jusqu'à fin 2020. Là, on propose 640 000 € sur 3 ans.

M. Piat.- Est-ce un prolongement de l'existant ?

Mme Bourhis.- Oui. Il y a une nouvelle convention, mais c'est un prolongement de façon à pouvoir pérenniser les postes qui ont été créés ainsi et qui ont largement contribué à la stabilisation des équipes administratives d'UBFC, notamment sur le pôle gestion des projets de recherche, FEDER, Région, H2020 et ANR génériques.

Mme Bépoix.- Pouvez-vous nous dire pourquoi ce *turn-over* ?

Mme Bourhis.- Il y a un *turn-over* sain au niveau de l'entreprise. Il est normal qu'au bout de 3 ou 4 ans les gens changent de poste. C'est un peu l'organisation actuelle du travail.

Par contre, du fait que nous proposons des contrats d'un an, les gens, et notamment les jeunes, lorsqu'ils ont une meilleure perspective ailleurs, qu'ils peuvent trouver un contrat de 2 ou 3 ans, voire un CDI ailleurs, cela ne les incite pas forcément à rester. Sur un contrat de 3 ans, on peut supposer que les gens vont pouvoir rester.

Quand les gens partent au bout d'un an ou de 18 mois, vous imaginez l'énergie qu'il faut mettre pour que ces gens soient formés. Une fois qu'ils commencent à être opérationnels et à l'aise, ils partent. Cela ne satisfait personne, ni l'employeur, ni les personnels, ni les collègues. En tout cas, cela n'œuvre pas pour le collectif, c'est sûr. Nous en avons beaucoup souffert.

Mme Bépoix.- On s'en doute. La précarité ne mène pas à la longévité des projets.

Mme Bourhis.- Forcément.

Mme Bépoix.- Et on ne va pas vraiment vers quelque chose de mieux.

M. Grevey.- C'est pour cela qu'on essaie de négocier avec le Conseil régional qui a complètement compris la chose, donc d'avoir non pas un soutien annuel mais un soutien sur 3 ans.

Mme Bépoix.- 3 ans, c'est court, malgré tout.

M. Grevey.- Oui, mais c'est déjà ça.

M. Hameau.- C'est trois fois plus !

M. Grevey.- Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Est-ce que vous approuvez le fait qu'on dépose une demande d'aide dans ce sens-là ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Mme Bépoix.- Je vais m'abstenir par pure conviction anti-précarité.

M. Grevey.- D'accord, je vous remercie.

C'est adopté à l'unanimité moins une abstention.

Je vous remercie.

5. Contrat procédure règle de répartition financière entre UBFC et les établissements membres - VAE doctorat

Maintenant, je vais laisser la parole à Oumhanie Legeard qui va nous parler de contrat procédure règle de répartition financière entre UBFC et les établissements membres en ce qui concerne la VAE pour le doctorat.

Mme Legeard.- Nous allons maintenant évoquer la question de la VAE des doctorants. Ce rapport qui vous est présenté vise à vous donner les éléments relatifs d'une part à la révision de la procédure de validation des acquis de l'expérience mis en place par UBFC et les établissements membres pour la délivrance du doctorat par validation des acquis de l'expérience, ainsi que le contrat VAE qui sera signé entre les candidats et les établissements membres par leur service de formation continue.



Ces travaux font suite au traitement des premières demandes de VAE, qui est en cours de traitement par UBFC, en cours de réalisation pour les candidats, au sein de l'école doctorale DGEP.

Pour rappel, la VAE donne la possibilité aux personnes justifiant des situations suivantes, en lien avec leur diplôme :

- situations d'activité professionnelle salariée ou non salariée ;
- d'activité électorale, syndicale ou bénévole et de volontariat ;
- l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa

de l'article L221- 2 du Code du sport.

L'ensemble des personnes qui justifient de ces situations sont donc admises à demander une validation des acquis de leur expérience.

La loi récente de 2016 a assoupli les règles établies par la loi de modernisation sociale qui date de 2002 en vue de développer le recours à cette modalité d'obtention du diplôme et de ses certifications. Cela concerne évidemment l'ensemble des titres, diplômes et certifications et non pas uniquement le doctorat.

La durée d'activité requise pour que la demande de validation soit recevable est dorénavant d'un an alors qu'elle était de 3 ans avant.

L'activité peut être exercée de façon continue ou non à temps plein ou à temps partiel. C'est un point de détail qui a évolué.

Les périodes de formation initiale ou de formation continue en milieu professionnel peuvent être prises en compte. C'est aussi un élément nouveau de la loi.

Concernant le doctorant, la recevabilité pédagogique du dossier de demande d'inscription du doctorant a une procédure de VAE devra montrer qu'une activité personnelle de recherche au moins équivalente à celle de la durée normale d'une thèse de doctorat aura été fournie. Le doctorat obtenu par VAE doit en effet répondre à des exigences de qualité de très haut niveau, identiques à celles d'un doctorat obtenu par la voie normale.

Le diplôme du doctorat ainsi obtenu sanctionne d'une part la reconnaissance du caractère original d'une démarche de recherche dans un domaine scientifique ou technologique et d'autre part la maîtrise d'un sujet de recherche ainsi que la capacité à construire une stratégie de recherche scientifique, à la mettre en œuvre et à en exploiter les résultats.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, UBFC a la compétence de la mission doctorale, elle est donc habilitée à délivrer le diplôme de doctorat sur le périmètre Bourgogne-Franche-Comté. Je ne vous rappelle pas ce que recouvre UBFC.

Lors de sa séance du 28 mars 2018, le Conseil académique a validé la procédure de VAE pour le doctorat, qui avait été travaillée par le collège doctoral, les VP FTLV de l'université de Bourgogne et de l'université de Franche-Comté, avec le soutien des services de formation continue des établissements.

Lors de la séance du 31 janvier 2019, les établissements UFC, uB et UTBM ont validé le tarif de la procédure VAE, qui est fixé à 6 000 €, dans leurs conseils d'administration (respectivement le 9 octobre, le 24 septembre et le 21 décembre 2018).

Dans le cadre de cette première demande de VAE traitée par UBFC, cette procédure a été revue afin de proposer des évolutions sur le plan du suivi administratif du candidat et de l'encadrement scientifique par les écoles doctorales. De plus, un contrat VAE entre le candidat et l'établissement concerné a été rédigé

Quels ont été les points de révision pris en compte ? Ce sont les éléments suivants :

- Une clarification des délais d'inscription, puisqu'on avait donné des délais qui, en fait, ne correspondaient pas du tout au rythme de réalisation de ces travaux dans le cadre du doctorat.

- La répartition des missions entre UBFC et les services de formation continue des établissements membres, notamment dans les phases de recevabilité administrative et pédagogique de la demande de VAE.

- La précision sur les modalités d'accompagnement scientifique des candidats, donc une réflexion plus précise sur ces questions qui sont très spécifiques dans le cadre du doctorat.

Un groupe de travail s'est constitué sur ces questions, avec les directions des services de formation continue de l'uB, de l'UFC et de l'UTBM, ainsi que la direction de la mission doctorale portée par UBFC. Ces éléments ont été clarifiés d'une part et précisés et, d'autre part, il y a eu également une réflexion sur la répartition financière qui devait être faite entre UBFC par le collège doctoral et les établissements membres par leur service de formation continue. La répartition qui est proposée sera de 1 800 € pour les services de formation continue des établissements membres et 4 200 € pour le collège doctoral.

Tous les documents vous sont présentés en annexe.

M. Grevey.- Est-ce que vous avez des questions, des remarques ?

M. Piat.- Est-ce que cela a déjà été mis en œuvre ?

Mme Legiard.- Oui. Le doctorat par VAE est déjà mis en œuvre dans des universités parisiennes depuis très longtemps.

M. Piat.- Mais jamais ici. C'est donc le tout début.

Mme Legiard.- C'est la première. Jusque-là, on a tout fait pour ne pas en avoir, je peux le dire car je suis ces questions depuis longtemps. Mais là, il a malheureusement bien fallu s'y mettre. En fait, on est en train d'expérimenter la première, ce qui est très intéressant mais toujours très douloureux. Mais cela l'a été aussi pour les autres diplômes. Là, c'est difficile pour le doctorat, mais en réalité cela l'a aussi été pour une licence professionnelle, pour un master ou pour une licence. Il y a moins de DUT. Pour tous les diplômes, cela a été vraiment quelque chose de très complexe, mais tout le monde s'y est mis.

La loi de modernisation sociale de 2002 a mis en place, dans le cadre de l'harmonisation européenne, cette modalité d'accès au diplôme. Depuis, les établissements s'y mettent progressivement. Aujourd'hui, la VAE est devenue quelque chose d'assez commun dans tous les établissements d'enseignement supérieur, sauf que pour le doctorat cela reste tout de même quelque chose de très complexe.

Mme Bépoix.- Comment sont réparties les fonctions entre les différentes formations, les services de formation continue des établissements ?

Mme Legiard.- Il y a eu pas mal de débats. Du moins ce n'étaient pas vraiment des débats. On avait déjà l'expérience, pour les autres diplômes, de la répartition entre d'une part les services de formation continue et la communauté enseignante. C'étaient les responsables de diplôme. Lorsqu'il s'agit d'un master, le conseiller formation continue n'est pas capable d'aller très loin sur le plan pédagogique, mais il est tout de même capable d'expliquer un certain nombre de choses relatives à la recevabilité pédagogique pour préparer le candidat à la réalisation de son dossier.

Or, en ce qui concerne le doctorat, il est très compliqué de pouvoir faire ce travail pour quelqu'un qui n'a jamais fait de recherche et qui travaille dans un service de formation continue sur des activités d'information et de conseil sur la formation en général.

Il y a donc eu une répartition qui consiste à donner la responsabilité du suivi du contrat au service de formation continue - ce qui n'est pas une mince affaire parce que c'est une vraie responsabilité - et une responsabilité d'information des candidats. Tout le reste bascule sur les enseignants et les chercheurs qui accompagnent le candidat dans la phase de recevabilité.

Mme Bépoix.- La personne qui demande sa VAE va s'inscrire soit à la formation continue de Dijon, soit à celle de Besançon ?

Mme Legiard.- Là encore, c'est une très bonne question. Le contrat est signé en effet au sein de l'établissement, mais l'inscription se fait au doctorat, c'est-à-dire au sein d'UBFC. UBFC étant responsable de l'inscription des doctorants, l'inscription se fait à ce niveau-là.

Mme Bépoix.- Mais il y a des services de formation continue dans tous les établissements.

Mme Legiard.- Imaginez un candidat qui se présente à uB. Il prend contact avec le service de formation continue de l'uB qui lui donne tous les éléments de contractualisation puisque là, on est vraiment dans un contrat, c'est-à-dire que la personne va devoir payer un accompagnement. L'aspect contractuel est géré au sein du service de formation continue, le contrat est signé et il autorise donc le candidat à rentrer dans cette phase d'études de son dossier, de la recevabilité de sa demande.

Pour ce qui est du doctorat, la personne est accompagnée par un tuteur chercheur pour l'aider à formaliser tous les éléments relatifs à la recevabilité pédagogique de sa demande. Une fois qu'il est prêt, que son dossier est complet, la personne s'inscrit au doctorat et un jury de VAE se réunit pour statuer sur sa demande. Voilà, en gros, les principales étapes.

Mme Bépoix.- Le volet recherche, ce sera l'école doctorale et le volet administratif, la formation continue. C'était juste la répartition entre les différentes formations continues.

En fait, c'est la personne qui va choisir à quelle formation elle va s'inscrire.

Mme Legiard.- Oui, tout à fait. Si vous avez le temps, lisez la procédure et vous verrez à quel point ce n'est pas évident. Je pense que le groupe de travail a bien travaillé et l'idée est bien de pouvoir permettre à ces personnes d'avoir un cadre qui soit complètement limpide concernant ce type de procédure.

M. Thomas.- Pouvez-vous expliciter à quoi correspondent les 6 000 € dont il est question ? Je ne comprends pas si c'est le coût de la procédure ou les frais d'inscription pour la personne.

Mme Legiard.- C'est le coût de la procédure. C'est la même chose pour n'importe quel autre diplôme, c'est-à-dire que quand on demande un diplôme par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience, on doit payer des frais de VAE. Ces frais consistent à prendre en charge la partie étude administrative du dossier, mais aussi recevabilité pédagogique qui va mobiliser une expertise pédagogique de la part des enseignants. Elle prend aussi et surtout en compte l'accompagnement qui va être fait pour le travail sur le dossier en vue de son étude de recevabilité. C'est ce qui est pris en compte dans les 6 000 €.

Mme Bon.- Le candidat ne paie que des frais d'inscription sur l'établissement.

Mme Legiard.- Tout à fait.

Mme Bépoix.- Toutes les VAE sont payantes et sont assez chères, en général.

Mme Legiard.- En général, elles sont prises en charge par les employeurs et par les ANPE pour les demandeurs d'emploi.



M. de La Brosse.- Je n'ai pas trop d'avis précis sur le doctorat en VAE, cela me paraît un point un peu extrême du dispositif, mais la VAE dans les entreprises est un outil RH hyper important pour nous parce qu'on a des carrières très longues, sachant qu'en 30 ans, on fait du chemin.

J'ai l'exemple précis, dans mon labo, d'une personne qui avait un Bac pro coiffure, qui a fait beaucoup d'analytique, qui a progressé au fur et à mesure dans l'analytique et qui a fait une licence Pro en VAE à 55 ans. La personne n'était pas au début de sa carrière, mais c'était tout de même très important vis-à-vis de ses collègues, vis-à-vis d'elle-même, de tout le monde. Cela lui a permis de solidifier aussi sa base de savoir-faire qui avait été acquise au fur et à mesure.

Ce sont donc tout de même de très bons outils, qu'ils s'appliquent pour des gens de production, des opérateurs, tout type de carrière et de profil.

Après, je dois effectivement avouer que pour le doctorat, cela me paraît peut-être plus difficile à envisager, mais pour une licence Pro, par exemple, je l'ai pratiqué.

Mme Bon.- Pour une licence, on a des fiches filières sur lesquelles on peut montrer une parfaite corrélation entre le profil du candidat et un diplôme. On arrive donc à analyser de cette façon. Par contre, pour un doctorat, j'ai du mal à voir.

Mme Legeard.- Il faut savoir que le ministère a travaillé sur un référentiel de compétences pour les doctorants, des compétences transversales en particulier, qui permet de se baser sur des éléments extrêmement précis qui vont probablement aussi contribuer à transformer de façon marginale, mais à transformer tout de même la formation des doctorants puisqu'on a la formalisation d'un certain type de compétences. On s'aperçoit qu'il y a un certain nombre de choses qu'on fait bien, d'autres choses que l'on fait moins bien, d'autres qu'on ne fait pas et, du coup, cela contribue à enrichir la formation du doctorant sur la partie transversale.

Pour ce qui est du reste, je pense que les chercheurs qui vont accompagner ces candidats à la formalisation de leur expérience ont déjà en réalité toute l'expérience avec les doctorants classiques. Et parmi les doctorants classiques, il y en a d'ailleurs des plus ou moins jeunes aussi, qui ont une expérience plus ou moins développée aussi. Ils ont donc des outils pédagogiques pour faire progresser ces personnes et les amener à la formalisation et aux attendus du diplôme.

C'est quelque chose d'assez complexe, mais cela a été complexe aussi pour les autres diplômes. Et je suis sûre qu'au terme de cette VAE, lorsqu'on en sera là, il sera intéressant de parler à ces chercheurs sur cette expérience parce qu'ils vont être super contents, j'en suis certaine. C'est-à-dire qu'ils seront extrêmement contents d'avoir conduit cette expérience et cela leur ouvrira certainement des nouvelles perspectives par rapport au doctorat et au développement de ce type de pratique, mais qui restera toujours très marginale. Il ne faut absolument pas s'attendre à ce qu'on ait une explosion de VAE dans le domaine du doctorat, je vous rassure tout de suite.

Là, on va en avoir une et je pense qu'il y en aura probablement peut-être une par an ou une tous les deux ans à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté.

Mme Bépoix.- Cela pourrait être le cas si le diplôme était mieux reconnu dans le privé.

Mme Legeard.- Ce travail permet aussi de contribuer à la reconnaissance du diplôme.

M. Grevey.- Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ?

Je vous propose de délibérer, de bien vouloir valider la procédure qui vous a été proposée, le contrat et la répartition financière des frais tels qu'Oumhanie vient de nous les présenter.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?
(Unanimité).
Je vous remercie.

6. Demande de subvention pour le projet « Journée de formation à a CST pour les doctorants UBFC » dans le programme « Recherche – Culture scientifique, Technique et Industrielle »

M. Grevey.- Nous allons nous intéresser maintenant à la culture scientifique et technique, avec Lionel Maillot qui va nous présenter le rapport concernant une demande de subvention pour une journée de formation à la culture scientifique et technique pour les doctorants dans le cadre d'un programme « Recherche et culture scientifique, technique et Industrielle ».

Lionel Maillot est directeur du réseau des Experimentarium et il est au pôle culture de l'université de Bourgogne.

M. Maillot.- Bonjour à tous.

C'est une demande de subvention dans le cadre de la culture scientifique pour une journée de présentation de cette culture scientifique à destination de doctorants financés par le Conseil régional de Bourgogne. La Région finance une trentaine de thèses actuellement avec une nouveauté, c'est-à-dire une mission qui est d'effectuer 30 heures d'action de culture scientifique et technique pour ces nouveaux contrats doctoraux.

La Région ne finance pas un accompagnement de chacune de ces 30 heures de culture scientifique, mais nous a demandé de coordonner une présentation de cette culture scientifique. Nous avons choisi de faire une réunion d'une journée en présentiel en mars, à Dole, dans un lieu assez central.

Quand je dis « nous », je vais passer quelques secondes à vous dire qui nous sommes et pourquoi cette réunion. « Nous », c'est le service Sciences, Arts et Culture de l'université de Franche-Comté. Principalement sur cette action, c'est Jérémy Querénet, très célèbre chez les Bisontins. Il fait beaucoup de vulgarisation sur la Franche-Comté. Il n'est pas tout seul, c'est tout un groupe qui compose Sciences, Arts et Culture. De l'autre côté, c'est la mission culture scientifique de l'université de Bourgogne, donc six personnes dont je fais partie et qui suivent sur cette action.

« Nous », c'est nous UFC, uB plus UBFC. Nous avons cette logique qui est celle de « La nuit européenne des chercheurs » que nous connaissons bien. Pour votre information, nous coordonnons La nuit européenne des chercheurs qui est un projet européen. Tous les ans, on gagne un projet européen H2020 pour UBFC. Nos deux services et UBFC coordonnent et, depuis 2 ans, nous avons même pu signer un poste de Project Manager de La nuit européenne des chercheurs. C'est donc une logique que nous connaissons bien.

Lorsqu'on parlait de mariage uB et UFC, etc., pour l'UBFC, nous avons consommé depuis très longtemps puisque nous coordonnions déjà cette nuit des chercheurs qui a lieu le 27 novembre, on ne sait pas encore si ce sera en présentiel ou non. Donc le 27 novembre à Besançon, à Dijon et dans 14 villes de France.

Je vous dis cela parce que ce sont des choses que l'on peut proposer aux doctorants que l'on va former, aux doctorants qui sont formés et qui seront accueillis lors de cette journée.

On propose aussi, dans cette même logique avec UBFC, des programmes, des biennales de culture scientifique qui sont de gros programmes comme Vivo - Relations à la nature, il y a un an et demi à deux ans. Là, un nouveau programme : Réseaux, donc sur les réseaux avec des temps forts à Dijon et à Besançon.

On va proposer cela aux doctorants, ainsi que des formations comme le réseau des Experimentarium que vous connaissez peut-être. C'est la même logique, les doctorants peuvent venir expliquer, raconter leur vécu de thèse à différents publics et rencontrer d'autres doctorants. C'est vraiment important. On organise des festivals une fois par an où



des chercheurs de ce réseau des Experimentarium, donc de Bourgogne, de Franche-Comté, mais aussi de Guyane où du Québec, où on se développe aussi, se rencontrent, vulgarisent ensemble et parlent de la recherche.

Plus qu'une présentation, cette journée a aussi pour but de proposer une réflexion sur l'engagement des chercheurs dans la culture scientifique. On se rappelle souvent que le partage de la culture et de l'information scientifique est l'une des grandes missions des établissements supérieurs, des universités notamment. On sait bien que c'est un devoir citoyen, mais ce que l'on veut inviter, c'est le fait de ne pas prendre cette action de vulgarisation, de médiation comme une tâche en se demandant qui doit faire, qui doit tenir le stand, etc. Si on se dit qu'on ne le prend pas comme une tâche, on peut vraiment avoir des effets très enrichissants.

L'une des réflexions que l'on propose souvent aux chercheurs, c'est de dire que s'engager s'apprend et que cela peut être enrichissant. On veut proposer des engagements réflexifs qui mettent en mouvement, qui ouvrent les jeunes chercheurs à la discussion pour créer un cercle vertueux de communication. Ce n'est pas de la Com, ce n'est pas un moment où on va faire de la pub en se demandant qui y va. C'est vraiment intégrer cela dans la démarche de recherche. On a vu à quel point cela pouvait faire du bien à des chercheurs et, du coup, cela pouvait faire du bien aux gens parce qu'on a des chercheurs qui, du coup, sont intéressés, se livrent et ont des retours. On peut donc avoir une vraie démarche. Ceci marche bien parce qu'ils sont jeunes, on remarque une certaine inflexion pour les jeunes chercheurs. On a donc vraiment un rapport affectueux et généreux entre les universités, les établissements et le public *via* ces actions pour les jeunes chercheurs. C'est donc ce qu'on a envie de leur dire, qu'on a envie d'être affectueux et généreux et recevoir les jeunes chercheurs.

Vous avez eu la description de ce temps collectif de rencontres : présentation, motivation, on aura des petits exercices de connaissance mutuelle pour les doctorants et on présentera les actions sur lesquelles nous pouvons accompagner, donc Experimentarium. On a aussi des formations plus courtes, des *speed dating*.

Pour ceux qui ne souhaitent pas être dans ces actions vraiment fléchées, il s'agit de leur donner des idées pour monter des projets avec la société civile, cela peut être avec les villes, avec les associations. On aura la présence de l'EPCC Terre de Louis Pasteur que l'on connaît bien et qui racontera comment les chercheurs peuvent intervenir dans des ateliers de découverte scientifique ou contribuer à des expositions.

Comme je le disais tout à l'heure, l'idée de cette journée est de présenter, de discuter pour que des gens, en début de carrière, prennent cette culture scientifique non pas comme une tâche de Com, mais comme quelque chose qui fait partie de leur métier de chercheur, de leur « être » de chercheur.

Voilà ce que l'on propose. Je n'ai pas été très précis sur le déroulement de la journée, mais je suppose que vous pouvez l'imaginer. Il y aura des rencontres, des ateliers et des présentations des possibilités. Et il y aura peut-être des chercheurs qui imagineront de nouveaux projets.

M. Grevey.- Je retiens de ce que tu viens de dire quelque chose qui me paraît intéressant, c'est que l'on pourrait également faire en sorte que les chercheurs communiquent à l'ensemble de la communauté universitaire pour expliquer ce qu'ils font. Je crois que cela aiderait à créer de l'adhésion au projet, notamment en direction des personnels qui ne savent pas ce que les chercheurs font, ou bien qui ne savent pas ce que les chercheurs font dans d'autres domaines. Ceci me paraît intéressant, donc à retenir. Cela nous éloigne un peu de la question, mais je pense que c'est une idée à retenir.

M. Maillot.- On pourrait proposer, lors des journées d'accueil avec des services des universités, que des doctorants de différents labos viennent raconter aux nouveaux personnels ce qui les engage dans leur recherche. Cela fait partie du lien. La culture scientifique, ce n'est pas seulement des savants vers les ignorants. On est très ignorant de ce que font les autres ; je viens encore de découvrir ce que faisait une chercheuse. C'est vraiment moteur pour nous et je pense que cela peut aussi l'être pour des personnels.

M. Grevey.- Est-ce que vous avez des questions, des suggestions, des remarques ? Nathalie.

Mme Munier-Jolain.- J'ai eu un petit doute, dans votre introduction, sur le public visé. Ce ne sont que les doctorants financés par la Région ou est-ce tous les doctorants inscrits dans les écoles doctorales d'UBFC ?

M. Maillot.- Ce dossier est une demande de la Région. La Région demande à nos services d'accompagner ces chercheurs. Il est vrai que nous avons envie d'ouvrir, mais après, on ne peut pas atteindre des jauges de 60-70.

Pour cette journée-là, c'est au départ la trentaine de chercheurs de la Région, mais s'il y avait la possibilité d'ouvrir davantage, je serais totalement d'accord avec vous.

Mme Munier-Jolain.- Je trouve cela un peu choquant, personnellement.

M. Maillot.- Ne vous inquiétez pas, nous accueillons tous les doctorants dans les programmes. Je n'ai pas cité la Fabrikà et Ma thèse en 180 secondes où tous les doctorants sont accueillis et accompagnés selon les jauges et les personnels.

On est obligé de refuser deux demandes sur trois, notamment de l'extérieur. Mais on essaie de travailler avec les doctorants le plus possible et de toutes les disciplines, c'est très important.

M. Grevey.- Hervé ?

M. Maillote.- Je ne fais pas partie du CA. Je suis ici pour présenter EUR EIPHI.

Je voulais juste souligner le fait que nous avons profité de cette injonction de la Région au niveau de l'EUR EIPHI pour généraliser et permettre à l'ensemble des doctorants de l'EUR d'amorcer ces actions de culture scientifique et technique. Ce que je voulais dire, c'est que c'est extrêmement intéressant et je pense qu'il y a vraiment une coordination à faire, notamment avec les trois Graduate School à venir, à travers le dispositif SFRI dont l'EUR EIPHI parce que, de notre côté, nous réfléchissons aussi à la mise en place d'actions de CST et, finalement, cette journée d'initiation, elle serait extrêmement profitable pour les écoles doctorales bien sûr, l'ensemble des doctorants, mais en tout cas les doctorants qui ont l'obligation au sens positif du terme. C'est-à-dire que la manière dont on a perçu cette demande de la Région au niveau de l'EUR a été vraiment le fait de s'approprier cette mission de culture scientifique et technique comme un objectif de la thèse.

On va essayer de le mettre en place. Ce n'est pas toujours facile par rapport à des directeurs de thèse ou à des encadrants de thèse qui préfèrent stabiliser le doctorant sur des activités purement scientifiques.

Il y a donc aussi peut-être à faire prendre conscience, au niveau des laboratoires de recherche, que c'est une mission qui est extrêmement profitable aux laboratoires également, mais en tout cas pour le doctorant dans son avenir professionnel.

M. Grevey.- Emmanuel.

M. Piat.- Je rebondis sur ce que dit Hervé. Je suis concerné par ce dispositif puisque je vais avoir un doctorant qui va faire cette action de CST. Je dois avouer que pour le moment, je suis totalement perdu. C'est-à-dire que je ne sais pas ce que je dois faire en tant qu'encadrant auprès de ce doctorant pour le sensibiliser à cela. On m'a demandé de participer à un concours, un *challenge* qui est en train de se monter avec un peu de difficultés, qui s'appelle le challenge 3M où on m'a dit que le M3 (pour Mécatronique, Mécanique, Microtechniques) pourrait être validé dans le cadre de cette action-là.

Ce qu'on ne sait pas, c'est pour les doctorants, quel type d'actions ? Où va être le catalogue ? Est-ce à eux de trouver ?

J'avoue que je suis dans un brouillard complet.



M. Maillot.- C'est une première. La Région vient de lancer ces 30 heures. On était en copie des propositions de doctorats avec cette ligne des 30 heures de la culture scientifique. Il y avait un petit encadré « Quelle action souhaitez-vous faire ? ». On a fait remonter à la Région que c'était trop tôt pour demander cela puisque les gens ne savent pas forcément ce qu'il faut faire, etc. Donc merci de me permettre de venir le présenter.

C'est pour cela que nous avons décidé de faire cette journée pour prendre le temps d'expliquer. On va expliquer aux doctorants et puis après, avec vous, ils se positionneront sur les 25 heures ou 26 heures qu'il leur reste.

Après, si vous avez des questions plus pressées que cette journée puisque, comme on veut que cette journée soit en présentiel, on l'a reculée à mars, mais si c'est plus pressé, vous pouvez m'adresser un mail, ou à Jérémy Quérénet et on peut voir avec vous. Mais il est vrai que nous n'avons pas la force d'accompagner tout le monde.

M. Piat.- Qui validera ces journées ? Qui dira : « vous avez le label, vous avez vos 30 heures » ?

M. Maillot.- C'est une question qu'on a posée à la Région parce que nous ne voulions pas forcément être valideur administratif, à part sur les programmes où cela se fait déjà. Sur l'Experimentarium, on valide le nombre d'heures, c'est très réglé. On est rentré dans les normes. Pour les autres programmes, on va proposer pour la deuxième phase, donc pour l'an prochain, une petite réunion bilan. Mais là, je laisse la balle au service des écoles doctorales et de la mission doctorale et la gestion des doctorants d'UBFC.

Mme Legard.- Il est vrai que cette action est un peu particulière puisqu'elle nous est arrivée *via* le service Recherche de l'UBFC il y a de cela environ deux semaines. On a eu un appel de Jérémy Quérénet du service Sciences, Arts et Culture de l'université de Franche-Comté pour nous dire que cette demande leur avait été faite. Elle a donc été faite aux deux entités Bourgogne et Franche-Comté, aux deux services, pour monter cette journée. Et en fait, vous avez pensé, Jérémy et vous-même, que cette initiative devait être portée par l'UBFC.

Nous, quand on a regardé le projet, on s'est dit que c'était évidemment une problématique à prendre en compte au sein d'UBFC puisqu'il s'agit de former les doctorants et, en plus, la Région est un partenaire avec lequel nous avons l'habitude de travailler sur toute une série d'appels à projets.

Tout cela pour dire que je pense qu'il y a eu cette idée lancée par la Région auprès des deux services sans passer par UBFC, ceci je ne sais pas de quelle manière. Il nous a paru important de la resituer au sein de l'UBFC puisqu'il y a une vraie problématique à porter par UBFC. Mais là, on va certainement travailler par la suite pour remettre les choses un peu d'équerre. Puisque les questions que vous vous posez sont extrêmement pertinentes, c'est-à-dire pourquoi proposer cette journée uniquement à un nombre restreint de doctorants et pourquoi ne pas la généraliser ? Pourquoi ne pas la prendre en compte dans nos catalogues de formations des doctorants ou des formations transversales ? Quelles sont les modalités de validation ? Comment peut-on la prendre en compte dans la formation des doctorants afin qu'elle puisse être inscrite en tant que formation qui est prise en compte dans le cursus ? Etc. Il y a donc toute une série de questions.

Pour l'instant, on va se réjouir d'avoir deux magnifiques services des deux universités qui sont juste géniaux. J'adore celui que je connais très bien, le Franc-Comtois...

M. Maillot.- L'autre est beaucoup mieux ! (*Rires*)

Mme Legard.- Je trouve que c'est vraiment super d'avoir ce type d'initiative, ce qui nous permettra d'ailleurs d'avoir d'autres idées sur la formation des doctorants qui peuvent être portées avec vous.

On va donc d'abord se réjouir d'avoir cette proposition, la travailler de façon à ce qu'elle puisse se faire dans de bonnes conditions. C'est pour moi une expérimentation qu'il va falloir travailler pour imaginer quelque chose de plus pérenne, de structuré et qui soit complètement approprié par les acteurs de la mission doctorale et des écoles doctorales.

Merci à vous d'être venu pour présenter ce projet.

M. Grevey.- Merci. Je ne sais pas s'il y a d'autres interventions ?

Sinon, je vais vous proposer de nous autoriser à déposer cette demande de subvention d'un montant de 2 971 € auprès du Conseil régional.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

Je vais maintenant laisser la parole à Philippe Picart qui va nous parler d'IRT. Ensuite, on modifiera l'ordre du jour pour permettre à Claudia Laou-Huen et Hervé Maillotte de partir un peu plus tôt que ce qui était initialement prévu.

7. Transfert du rôle d'Ets fondateur de la FCS à UBFC pour l'IRT M2P

M. Picart.- Bonjour à tous. Je me présente : Philippe Picart, professeur à l'université de Franche-Comté. Je suis là en tant que représentant du Président, Pascal Morel, de la Fondation de Coopération Scientifique de Bourgogne-Franche-Comté et de son conseil d'administration qui s'est réuni il y a une quinzaine de jours. Ils vous font la proposition suivante qui est d'engager une procédure de transfert de la qualité de membre fondateur de l'IRT M2P de la Fondation de Coopération Scientifique Bourgogne-Franche-Comté à UBFC.

Pour pouvoir prendre une décision sur cette proposition, je vous propose, pour ceux qui ne connaissent pas, de dire quelques mots sur l'IRT M2P et le positionnement de la fondation par rapport à cet IRT, ainsi que ce qu'implique financièrement ce changement de qualité.

L'IRT M2P, Institut de recherche technologique, était un des outils du PIA 1 pour développer la recherche technologique à un niveau élevé entre le monde académique et des entreprises. L'IRT M2P a été un des huit IRT labellisés par l'État. La Bourgogne-Franche-Comté a été partenaire, avec d'autres membres de l'enseignement supérieur, en tant que membre fondateur de l'IRT M2P.

Je vais les citer : l'ENSAM de Metz, l'université de Lorraine, le CNRS, l'université technologique de Troyes et la fondation de coopération Bourgogne-Franche-Comté qui, à l'époque, était la structure porteuse du PRES Bourgogne-Franche-Comté, qui a été associée à cette création de structure qui est une fondation de coopération. Tout cela était en 2013.

Cet IRT s'est développé de très bonne manière puisqu'il y a eu deux périodes triennales qui ont permis de monter, pour environ 120 millions, des projets collaboratifs avec les industries, 60 millions apportés par l'ANR et 60 millions apportés par les industriels.

Nous entrons dans une deuxième phase de ces IRT puisque cet IRT a été renouvelé pour 5 ans dans son fonctionnement, avec une dotation en deux parties mais qui, au bout, sera d'environ 33 millions d'euros, sachant que les IRT vont passer sur un nouveau modèle de fonctionnement au niveau budgétaire. Avant, on était sur un modèle 50/50 entre les apports de l'Etat et les apports des industriels. On va passer sur un modèle un tiers/un tiers, un tiers ANR, un tiers industriels et un tiers ressources propres.

Cet IRP s'appelle Matériaux Métallurgie Procédés, son siège social est basé à Metz. Il s'articule autour de plateformes technologiques qui correspondent aux grands axes de cet IRT. Le premier concerne l'élaboration des matières premières, la métallurgie. La deuxième est sur tout ce qui concerne les composites et techniques d'assemblage. Et un autre qui est sur la fonctionnalisation des traitements de surface, plus un axe transversal.



En plus du site de Metz, il y a trois autres plateformes technologiques qui sont localisées sur Porcelette (pour la fabrication de pièces composites), Duppigheim (pour le traitement de surface) et Uckange (pour l'élaboration de poudres métalliques par atomisation)

Malheureusement, par rapport à ce qui était prévu initialement, il n'y a pas eu de développement de plateformes technologiques sur la Bourgogne-Franche-Comté. C'est un peu dommage, mais rien n'est perdu. En tout cas, la Bourgogne-Franche-Comté, malgré l'éloignement du centre stratégique de cet IRT qui est sur Metz, est tout de même présente, notamment dans l'activité traitement et fonctionnalisation de surfaces, avec un gros investissement de plusieurs équipes de l'institut Utinam à Besançon, qui est très reconnu dans ce domaine. Cela se traduit notamment par la participation à de nombreux projets de recherche propres à des industriels, mais aussi par la mise à disposition, depuis maintenant plus de 5 ans, de personnels de l'université de Franche-Comté à temps partiel (entre 20 et 30 %) à l'IRT.

Il y a aussi une autre activité basée sur les poudres, l'élaboration de poudre, plutôt centrée sur Belfort à travers l'ICB puisque c'est l'équipe LERMPS, qui a intégré l'ICB, l'Institut Carnot de Bourgogne, qui est effectivement aussi présente.

On est donc très présents sur l'activité traitement de surfaces et un petit peu sur la partie élaborations des matières premières. Voilà pour le contexte.

Le conseil d'administration de la FCS Bourgogne-Franche-Comté a trouvé, sachant que nous y réfléchissons depuis un certain temps pour une question de cohérence, qu'il ne semblait plus très cohérent qu'elle soit le représentant des établissements de Bourgogne-Franche-Comté au sein du conseil d'administration de l'IRT M2P. On fait donc la proposition d'enclencher une démarche de transfert de la qualité de membre fondateur entre ces deux structures.

Pour compléter sur les aspects financiers, la participation à l'IRT M2P se fait au niveau des membres académiques, mais aussi des membres industriels. Le conseil d'administration de l'IRT M2P, c'est industriels et académiques, peut-être pas à 50/50. Le président est Olivier Delcourt, de Safran Tech, actuellement.

Un principe a été mis dans les statuts de cotisations pour les membres académiques qui ne sont pas exactement les mêmes pour tous les membres académiques, mais à peu près. Pour ce qui concerne la fondation de coopération Bourgogne-Franche-Comté, cette cotisation est de 15 000 € par an, sachant que cet argent nous revient. D'une part, pour payer cette cotisation, il y a la mise à disposition des personnels à l'IRT. Une partie du coût de cette mise à disposition sert à payer une partie de la cotisation. Ce qui fait que sur les sept ou huit dernières années, la FCS n'a jamais payé 15 000 € de cotisation, puisque les mises à disposition ont permis d'en payer une partie.

Ce qu'il faut savoir d'autre part, c'est que ces 15 000 € ne sont pas utilisés pour les projets industriels de l'IRT, mais ils viennent abonder ce qu'on appelle un fond de ressourcement scientifique qui est mis à disposition des académiques de l'IRT M2P pour lancer des projets de ressourcement.

Grâce à ce fonds, nous avons pu lancer en 2017, 2018 et 2019 un appel à projets (dit RESEM pour RESsources EMergentes). Cet appel à projets est envoyé à tous les laboratoires des membres académiques de l'IRT M2P, notamment bien sûr les laboratoires de Bourgogne-Franche-Comté, pour répondre à des défis scientifiques ou technologiques en relation avec les axes de l'IRT.

Depuis plusieurs années, ce sont globalement des financements d'environ 60 000 € qui permettent de financer un post-doc d'un an. Plusieurs des laboratoires que j'ai évoqués, que ce soit Utinam ou l'ICB LERMPS et même Femto, ont bénéficié d'un certain nombre de financements dans ce cadre-là.

Je vais en rester là et je répondrai à vos questions si je n'ai pas été suffisamment clair. Merci de votre attention.



M. Grevey.- L'idée, vous l'avez compris, c'est qu'UBFC reprenne le *lead* sur la représentation des établissements d'enseignement supérieur au niveau de l'IRT M2P pour les établissements de Bourgogne-Franche-Comté.

Vous aurez compris aussi que c'est la Fondation de Coopération Scientifique qui avait cette charge parce qu'à l'époque UBFC n'existait pas.

Est-ce que vous avez des remarques, des commentaires ?

M. Piat.- J'ai du mal à comprendre le bénéfice. Est-ce que la FCS devait payer une certaine somme et que, maintenant, ce sera UBFC qui devra payer cette somme ?

Du coup, dans les flux financiers, puisque ce que reversaient les différents établissements qui émargeaient à la FCS leur revenait par des biais détournés *via* différentes actions que vous avez citées, comment cela va se faire ? Est-ce que les établissements membres vont toujours continuer ? Cet argent va continuer à être fléché vers cela ou est-ce que cela va passer par d'autres biais pour que ces actions puissent continuer ? Vous avez parlé de post-doc, de choses comme cela.

J'ai du mal à comprendre le nouveau cheminement financier pour continuer à faire vivre ces actions.

M. Grevey.- En fait, c'est le même cheminement. Je vais m'expliquer. Initialement, les établissements ont doté la FCS. Il n'y a donc plus d'abondement des établissements à la FCS aujourd'hui.

M. Piat.- Les établissements ne paient pas chaque année ?

M. Grevey.- Non. Il y avait une dotation initiale et l'objectif de la FCS était de consommer cette dotation et, au bout d'un certain temps, de l'arrêter. Il n'y a donc plus de financement par les établissements. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que cela peut effectivement avoir un coût de l'ordre de 3 000 €, on l'a vu, mais en revanche cela permet aux unités de recherche du site d'émarger aux projets de recherche et ils touchent beaucoup plus que 3 000 € par an. Si je regarde juste les aspects financiers, je dirais que le système est gagnant. Bien entendu, c'est UBFC qui va financer les 3 000 € et ce sont les laboratoires qui vont avoir l'argent, mais c'est le principe.

En revanche, cela permet aussi de créer des connexions entre les unités de recherche et les entreprises et c'est quelque chose de très intéressant.

Mme Picart.- C'est un lieu d'échanges extrêmement fort entre les académiques et les industriels.

M. Piat.- J'ai une question subsidiaire. Que reste-t-il dans la FCS après cela ? J'ai une petite dent personnelle contre la FCS...

Mme Bépoix.- J'allais poser la question : à quoi sert la FCS maintenant ? Et est-ce que tout l'argent qui a été mis dedans a été dépensé ?

M. Grevey.- On pourra parler de la FCS une autre fois de façon plus précise. Ce qu'il faut savoir, c'est que la FCS servait à gérer un certain nombre de PIA et qu'on est en train de tout transférer du côté d'UBFC de façon à éteindre la FCS.

Mme Bépoix.- Elle ne sert donc plus à rien ?

M. Grevey.- Tout n'est pas encore transféré.

Mme Bépoix.- Et il y a toujours la direction ? Le mode de fonctionnement est toujours le même ?

M. Grevey.- Il y a moins de personnels.

M. Picart.- Tout est réduit en fonction.

M. Piat.- Pour moi, la question est importante parce qu'on parle souvent de millefeuille. La FCS étant une fondation de droit privé, il faut tout de même la faire fonctionner. Il y a un président, j'imagine qu'il y a des sommes qui sont allouées au personnel, etc. Je pense donc qu'il y a des économies d'échelle à faire et peut-être obtenir des flux qui soient plus logiques, plus visibles pour nos partenaires par rapport à toutes ces actions que vous avez citées.

À l'époque, j'avais été extrêmement réservé sur la création de la FCS. J'étais au CA à l'époque et je l'ai votée, mais avec beaucoup de réserves. Je pense que là, si on arrive à revenir vers quelque chose où la FCS n'existe plus, ce sera très bien.

M. Picart.- Je pourrai faire venir le président de la FCS pour qu'il vous explique. Je ne peux pas parler en son nom.

M. Grevey.- L'objectif est tout de même qu'elle s'arrête d'ici un an et quelque. Tout cela est lié aux fins des PIA. On essaie de reprendre les choses qui sont a priori à notre compte, pour dire les choses.

Est-ce que vous voulez intervenir ? Non.

Qui s'oppose au fait que nous entamions les procédures pour prendre la place de la FCS au sein du conseil d'administration de l'IRT ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie. Merci Philippe.

Pour ne pas que le cheminement soit trop monotone et que vous trouviez le temps long, je vous propose de ne pas passer du point 7 au point 8, ce serait trop facile, mais plutôt de passer au point 11 qui va nous être présenté par Claudia. Cela concerne une demande de financement à la Région d'un apprenti pour accompagner la transition énergétique et l'émergence de la filière hydrogène dans le cadre de l'USR FC LAB.

11. Demande de financement à la Région d'un apprenti pour accompagner la transition énergétique & l'émergence de la filière H2 / FC LAB

Mme Laou-Huen.- C'est une demande qui émane de l'unité de service et de recherche FC LAB qui a été créée en janvier 2020 par le CNRS et qui est dirigée par Marie-Cécile Pera.

Cette demande est faite à la Région, en particulier à la direction de l'économie de la Région, et pas à la direction recherche. Cette demande fait l'objet de discussions de plusieurs mois entre la FC LAB et la Région.

Je rappelle, pour ceux qui ne connaissent pas FC LAB, que cette USR offre notamment un accès à une plateforme technologique dédiée aux essais des piles à combustible et des systèmes hydrogènes. Elle héberge également un hôtel à projets.

L'idée est que cette USR FC LAB soit un centre de ressources pour aider les collectivités locales et les entreprises à initier des projets hydrogènes en apportant des expertises sur des pré-études, des études de faisabilité, de dimensionnement. Il s'agit d'aller rencontrer les collectivités locales, aller qualifier leurs besoins, faire une étude de faisabilité et puis concevoir des campagnes d'essais.

Dans ce cadre, l'USR sollicite le Conseil régional pour les aider à élargir l'offre de services de cette USR, notamment par le recrutement d'un apprenti de niveau master ou ingénieur et aussi de pouvoir financer les frais de fonctionnement et d'investissement qui sont utiles pour cette mission.

Ce n'est pas uniquement un apprenti ingénieur qui va pouvoir réussir à faire cette transition vers la transformation de la filière hydrogène. Il faut savoir qu'au niveau d'UBFC, il y a deux projets H2020 qui sont coordonnés par FC LAB. Ce financement régional vient en plus des projets H2020 qui sont actuellement gérés par l'équipe.

Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir approuver le dépôt de cette demande auprès du Conseil régional, à la direction économie, d'un montant de 90 000 € sur 3 ans.

M. Grevey.- Est-ce que vous avez des remarques, des commentaires ?

M. Hameau.- C'est un sujet très important pour l'avenir de l'attractivité de la région puisqu'il y a derrière une dimension industrielle très forte et, en termes de développement, ce sont de gros enjeux.

Lors de la session plénière, on a eu une remarque d'un collègue conseiller régional, Gilles Platret de Saône et Loire, qui disait qu'on était une région diesel. Je lui ai répondu qu'il fallait qu'il se mette à la page et qu'on était plutôt région hydrogène.

M. Grevey.- Vous avez raison.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Est-ce que vous nous autorisez à faire cette demande de financement auprès du Conseil Régional ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

Nous allons maintenant passer non pas au point 12, ni au point 8, mais au point 15 avec Hervé Maillotte qui vient nous faire son *reporting* annuel pour l'EUR, l'école universitaire de recherche EIPHI.

15. Reporting annuel ANR 2019 de l'EUR EIPHI

M. Maillotte.- Bonjour à toutes et à tous. Merci pour cette invitation à venir vous proposer le *reporting* de l'EUR EIPHI 2019-2020.

Je ne sais pas quel est votre niveau de connaissance de l'EUR, c'est un objet du PIA. Nous avons eu la chance d'être sélectionnés fin 2017 dans le cadre du dispositif École Universitaire de Recherche pour créer ce qui sera la première Graduate School au niveau d'UBFC qui, on l'espère, sera rejointe par deux autres très prochainement. Il s'agit donc de l'EUR EIPHI, EIPHI pour Engineering and Innovation High-technologies and Interdisciplinarity. Vous avez là les mots-clés qui motivent le programme de cette EUR qui repose pour le moment sur trois laboratoires (Femto ST, ICB et IMB).

Au niveau du *reporting*, sur le *slide*, j'ai respecté le plan du *template* ANR du *reporting* mais, à mon sens, la chose la plus importante, c'est le deuxième item sur la formation et l'articulation recherche / formation au sens où l'EUR a précisément pour objectif d'intégrer et d'immerger la formation et la recherche dès le niveau de l'entrée en master. C'est quelque chose qui est extrêmement transformant dans notre paysage universitaire. C'est tout l'objet de la trajectoire qu'on essaie d'insuffler au sein de l'EUR EIPHI.

Vous avez ici des exemples. On en est à peine à plus de 2 ans d'existence. Le rapport faisait le bilan de l'année 2019 et du premier semestre 2020. Il y avait un rattrapage calendaire de l'ANR par rapport à des précédents rapports qui étaient sur des années civiles et, maintenant, un recalage par rapport aux années universitaires. C'est pour cela que ça portait sur un an et demi. Il y a également un rattrapage au niveau des indicateurs puisqu'il y avait un premier rattrapage d'indicateurs depuis le début du projet et ensuite sur la dernière année universitaire.



Ce qu'on est en train de mettre en place et qui commence à porter ses fruits, c'est précisément cette articulation recherche / formation sur les mots-clés que j'ai évoqués tout à l'heure, l'interdisciplinarité, les plateformes de technologie, le lien fort avec l'innovation. Ceci sur une structure que vous avez en bas à droite du transparent puisque nous avons cinq parcours de formation au niveau de l'EUR EIPHI. Ce sont des disciplines Maths, Physique et ingénierie au sens large, qui vous sont illustrées par les différents petits carrés de couleur.

Ces cinq parcours contiennent, pour le moment, 10 masters dont cinq sont des masters en anglais I-Site. Cinq autres ne sont pas des masters I-Site, mais sont des cursus de master en ingénierie qui sont portés par l'université de Franche-Comté. Tout le jeu consiste à immerger ces masters très fortement dans un programme de recherche dont les trois axes principaux portent globalement sur les systèmes intelligents à tous les niveaux, au niveau de l'élaboration des matériaux, des procédés, des architectures, du contrôle de leur fonctionnement, du *monitoring* précis de leur fonctionnement et de leur intégration forte, de sorte que ces systèmes puissent être extrêmement adaptatifs, agiles et évidemment très compacts. Il s'agit donc de faire le lien entre cet axe de recherche et ces programmes de formation master et doctorat et d'assurer une continuité master-doctorat autant que faire se peut.

Pour le moment, sur ce lien formation-recherche qui est l'épine dorsale d'EIPHI et des EUR françaises, on peut faire le bilan que 40 % des formations master sont d'emblée dédiées à des activités de recherche. Outre le stage master de M2 classique, il y a beaucoup d'actions comme l'ouverture d'OpenLab, avec des FabLab, avec éventuellement beaucoup de connexions avec le milieu industriel dans ce cadre. Des projets de laboratoire. Dès l'entrée en M1, des étudiants s'immergent et sont accompagnés dans des projets de laboratoire avec une dimension d'innovation pédagogique qui est également importante, avec de l'apprentissage par projet qui illustre notamment bien cette dimension pédagogique.

Actuellement, au bout des deux années, on peut comptabiliser 243 étudiants en master sur l'ensemble de ces 10 masters et 194 étudiants inscrits en doctorat. Sur les deux écoles doctorales SPIM et Carnot Pasteur ne seront comptabilisés que les doctorants des laboratoires qui sont en première ou deuxième année, puisque l'EUR a ouvert officiellement en juin 2018.

Il faut noter qu'une cinquantaine de ces masters ou doctorants sont en provenance de l'étranger. Il y a une dimension attractivité internationale qui est un des autres objectifs majeurs de ces Graduate School. On atteint déjà un ratio à peu près de moitié de doctorants ou de masters qui viennent d'établissements étrangers.

Cette dimension d'attractivité est extrêmement importante. Un gros travail est fait pour faire évoluer les masters et les rendre attractifs et les rendre compatibles avec les standards internationaux de sorte qu'un étudiant de n'importe quel pays puisse venir étudier en France avec un parcours qui soit reconnaissable à l'étranger et qu'il soit valable également à l'étranger quand cet étudiant repart dans son pays ou dans un autre pays. Ceci nous a conduits à un gros effort de transformation, notamment le passage à la langue anglaise, facilité évidemment par le dispositif I-Site puisqu'il y a cinq des masters concernés qui sont des masters I-Site. Mais l'intégralité de nos 10 masters seront en anglais à la rentrée 2021, en partant d'une base où certains masters n'étaient peut-être qu'à 10 % au niveau de formation en anglais au moment où l'EUR a commencé.

Cette attractivité s'accompagne aussi de financements de mobilités, de mobilités entrantes pour des étudiants qui viennent dans nos masters, mais également de mobilités sortantes aussi bien au niveau master que doctorat pour faciliter les échanges de recherche. Mais également des échanges dans les entreprises et des échanges dans les laboratoires à l'étranger, des institutions étrangères.

On a une répartition des stages qui est de l'ordre de 40 % dans les laboratoires, 40 % en entreprise, 20 % à l'étranger. On tient beaucoup à l'insertion socio-économique et au lien avec le monde de l'entreprise dans ce programme de l'EUR, ce qui fait qu'on est très sensible à la participation industrielle dans les masters. On se rend compte que de



plus en plus d'industriels sont sollicités et sont d'ailleurs très intéressés par ce type de sollicitation et d'exercice, que ce soit pour venir enseigner dans les masters, pour participer au comité de pilotage et pour intervenir dans des actions un peu plus culturelles comme le *challenge* M3 qu'Emmanuel Piat a évoqué tout à l'heure, qui est à l'initiative d'industriels en association avec à l'EUR EIPHI et avec l'ENSMM en l'occurrence pour ce cas particulier.

C'est donc vraiment l'épine dorsale. Après, il y a des indicateurs et des résultats qui concernent la recherche, la valorisation et le rayonnement. Je ne vais pas passer trop de temps à les détailler.

Un marqueur fort de l'action au niveau recherche, c'est le premier item et le couplage qu'on a eu avec la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du dispositif Excellence de soutien à I-Site et aux instruments PIA qui sont hébergés sous I-Site. Ce soutien fort de la Région, qui correspond aussi à un positionnement stratégique et à un couplage avec les objectifs stratégiques de la Région, nous a permis, sur les deux exercices, donc printemps 2020 avec des choses qui démarrent dès cet automne, d'avoir une dotation assez conséquente en cofinancement avec les fonds ANR puisque nous avons eu 3,2 + 4 millions d'euros. Ce qui a permis de cofinancer 45 projets et qui a surtout permis le recrutement d'ores et déjà d'une trentaine de doctorants et une trentaine de post-doc. Les 30 doctorants dont je vous parle ici auront à assurer les missions de CSTI dont nous avons parlé tout à l'heure puisque la quasi-totalité de ces doctorants sont cofinancés par la Région et nous avons décidé de les prendre pour cet exercice CSTI avec l'intégralité des doctorants de l'EUR.

On a bien évidemment eu des résultats scientifiques, avec une production scientifique assez conséquente, certaines dans des revues phares. Ceci en continuité des activités des trois laboratoires et du LabEx ACTION qui a complètement intégré, au niveau de l'aspect recherche, l'EUR EIPHI.

Je passe au 3^{ème} item : des résultats en valorisation, avec une activité assez intensive en matière de brevets et de projets industriels, de thèses CIFRE qui est un marqueur important pour l'ANR. Il y a quelque chose en termes de valorisation également qui est un peu loin des aspects CSTI, mais de généraliste, c'est l'aspect de l'implication des étudiants dans l'organisation d'événements, d'écoles d'été, de *Workshop* pour un public divers. Cela peut être un public très scientifique comme du grand public dans le cadre d'actions CSTI.

L'idée est vraiment d'impliquer les étudiants tout au long de leur parcours, non seulement pour l'aspect purement pédagogique et l'aspect purement recherche, mais également tout ce qui accompagne les émissions et l'avenir de ces étudiants et doctorants.

Au niveau rayonnement, nous avons la chance d'avoir des très brillants collègues au sein de nos laboratoires. Ce qui nous permet de pouvoir faire état, pour 2019-2020, d'une ERC Consolidator, d'un IUF Sénior, de plusieurs prix internationaux, des médailles dont la médaille de l'innovation CNRS 2020 pour Daniel Hissel dans le Nord Franche-Comté et deux médailles de bronze, CNRS également, et pas mal d'autres prix.

Ce qui est intéressant aussi, ce sont des actions que nous menons pour renforcer l'attractivité internationale des formations et de l'EUR au sens large, ceci par le biais de visites et de contacts dans des institutions étrangères, en collaboration forte avec les relations internationales des établissements, UBFC mais également des établissements, notamment UFC et la participation à des salons d'étudiants pour être attractif auprès de ces étudiants, aussi bien au point de vue national qu'international.

Le bilan pour ces deux années - pratiquement - conduit pour l'instant à la signature de 19 accords, surtout au niveau Europe, Asie et Amérique Centrale. Ces 19 accords, il faut qu'on se débrouille maintenant pour les faire vivre, donc continuer les actions de partenariats avec les institutions pour mettre en place des doubles diplômes de master, pour mettre en place des cotutelles et de vrais échanges à partir de ces premiers contacts qui ont justement permis de nouer des contacts qui semblent intéressants de part et d'autre.

Le dernier marqueur fort de l'EUR EIPHI repose sur une activité de recherche et de formation qui est très reconnue au niveau européen puisqu'on peut comptabiliser 27

projets collaboratifs H2020 dont une petite moitié sont des projets liés à différents stades, à différents niveaux à de la formation puisque ce sont 12 projets Marie Curie qui sont en cours.

Voilà pour le bilan.

En termes d'impacts, il y a une volonté pour l'instant de l'EUR EIPHI de s'appuyer sur les trois laboratoires Femto, ICB et IMB. Cela repose sur un socle d'environ 500 chercheurs et enseignants-chercheurs. Mais il y a une véritable démarche qui a démarré et qui s'est amplifiée assez fortement depuis 6 mois d'ouverture sur l'ensemble des laboratoires de l'axe 1 de l'I-Site Bourgogne-Franche-Comté.

Il y a des laboratoires qui nous font la demande d'intégrer l'EUR EIPHi et nous sommes en réflexion avec ces laboratoires pour construire un modèle d'intégration qui puisse remplir les objectifs d'attractivité internationale et les objectifs Excellence de l'EUR, qui permettent aussi d'intégrer d'autres masters à faire évoluer également en langue anglaise, ainsi que des activités de recherche structurantes entre nos laboratoires.

On espère que la Région suivra également cette démarche.

On espère que le beau succès d'UBFC sur la sélection de SFRI influencera très favorablement le paysage ESR en Bourgogne-Franche-Comté. L'EUR EIPi a finalement servi, quelque part, de modèle à l'élaboration du dossier SFRI qui ne sera finalement qu'une composante d'UBFC *Integrate* dans le domaine des sciences dures et dans le domaine de l'axe 1 de l'I-Site BFC.

Je vous remercie. Je suis prêt à répondre à vos questions.

M. Grevey.- Merci, Hervé, pour cette présentation très synthétique, mais que je trouve aussi impressionnante.

Est-ce que vous avez des remarques ?

M. Hameau.- Je trouve cela très intéressant parce qu'on voit là ce qu'est la puissance d'être ensemble. Et je suis content parce que c'est la première réunion à Dijon. (*Rires*)

Au bout de 5 ans, on y arrive ! C'est formidable.

M. Maillotte.- J'appelle de tous mes vœux que votre témoignage dépasse largement ces murs. C'est vraiment l'idée.

M. Hameau.- La deuxième chose, c'est que je vais devoir vous laisser parce que je dois accueillir les étudiants internationaux. Il n'y en a pas beaucoup, il faut donc bien les accueillir, d'autant que le contexte est compliqué.

Il y a aussi des demandes d'autres établissements pour être associés à UBFC. On en avait parlé, mais j'aimerais bien qu'elles soient regardées et que cela ne traîne pas 2 ans. Il y a des établissements puissants comme l'ESTP et OSEO, qui arrivent, qui sont aussi des compétences utiles dans tous ces travaux-là. Demain, il y aura des chercheurs, je l'espère. Je pense donc qu'il est important qu'on ouvre aussi un peu plus et que les choses puissent s'accélérer.

M. Grevey.- Les travaux ont déjà démarré dans le cadre du Polytechnicum. Les écoles vont participer à l'Ingénieur Manager Tour cette année déjà. Les choses sont donc en train d'avancer.

Mme Munier-Jolain.- Je me réjouis vraiment de cette présentation parce que, dans cette assemblée, nous avons beaucoup parlé des difficultés rencontrées par UBFC et pas souvent des réussites. Donc voilà, je trouve que c'est agréable de parler enfin de ce qui marche, de voir qu'on a tout de même beaucoup de choses à mettre en avant sur le site. Pour moi, c'est un vrai changement d'état d'esprit et je suis ravie que nous ayons ce type de présentation. Donc vraiment merci.



Ensuite, je voulais revenir sur UBFC *integrate*. Je trouve cela très bien, aussi parce que les trois Graduate School ont des forces qui sont différentes et elles vont pouvoir se faire bénéficier mutuellement de leurs forces. En particulier, une des forces de EIPHI et de l'axe 1 général, c'est ce lien aux partenaires industriels qui est très fort et qui est peut-être moins marqué dans les autres axes, en particulier dans l'axe 2 de l'I-Site.

J'espère vraiment que vous pourrez faire bénéficier de votre expérience aux autres axes.

J'ai une seconde remarque. Je suis tout à fait d'accord en ce qui concerne ce qui est écrit en gras, ce sont 19 accords internationaux qui sont signés. Il est hyper facile de signer des accords internationaux, il est hyper difficile de les faire vivre et je trouve que là, on a vraiment un travail à faire pour que ce ne soit pas juste une belle photo, un jour où on est content de pouvoir afficher nos partenariats internationaux, mais qu'au bout du compte ce soit de vrais partenariats internationaux qui trouvent un écho dans les laboratoires.

M. Grevey.- Oui, vous avez tout à fait raison.
Y a-t-il d'autres interventions ? Non.
Je te remercie, Hervé.

M. Maillotte.- Merci à vous pour votre attention et vos remarques positives.

M. Grevey.- Nous allons encore évoluer en termes d'ordre de passage, tout simplement parce qu'on me fait remarquer qu'il ne faut pas que vous partiez avant la fin de la séance sans donner une procuration, sinon nous allons avoir un petit problème.

On va donc essayer de passer tout ce qui est en délibération tout de suite.

Nous allons passer au point 9 avec Madame Cléau-André qui vient nous parler des résultats de l'appel à projets 2020 du Pôle de santé publique BFC.

9. Résultats de l'AAP 2020 du Pôle de santé publique BFC

Mme Cléau-André.- Merci. Bonjour à tous.

Je viens vous présenter pour information et pour délibération les résultats de l'appel à projets 2020 du pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique.

D'après le règlement qui a été validé en conseil d'administration d'UBFC, les financements qui sont inférieurs à un montant de 23 000 € n'ont pas besoin de faire l'objet de délibération, ce qui concerne quatre projets.

Dans les lauréats, nous avons un projet porté par Anne Buttard du LEDI sur l'accès aux soins primaires et mobilités en Bourgogne-Franche-Comté, plutôt du côté des mobilités des usagers.

Un autre projet porté par Monsieur Frédéric Mauny pour le CIC CHU Besançon, qui est l'extension d'un projet qu'on avait financé l'année dernière sur la population vulnérable et la pollution atmosphérique qui serait une extension sur Dijon Métropole. Le premier projet portait sur le Pays de Montbéliard Agglomération.

On a un projet porté par Monsieur Maxime Desmarests, qui s'appelle COVERED, pour mener une étude de sérologie sur un suivi de cohorte pour la Covid-19.

Et puis un projet porté par Monsieur Sébastien Krumm sur la première phase de ce qui pourrait être un déploiement de parcours pour le repérage et la rééducation précoce des troubles moteurs neurodéveloppementaux chez le nourrisson dit à haut risque.

Le projet qui fait l'objet de la demande de délibération est celui porté par Monsieur José-Philippe Moreno pour la Maison de Santé pour les Professionnels Universitaires de Champlitte sur le temps médical potentiellement épargné sur les trajets de visite à domicile non justifiés médicalement, pour un montant de 23 408 €.

Je suis à votre disposition si vous avez des questions.

M. Grevey.- Est-ce que vous avez des questions, des remarques ?

M. Piat.- Je ne sais pas du tout comment se déroule cet appel à projets, quel est le public concerné. Le domaine de la santé est un domaine très actif et je m'étonne qu'il y ait simplement quatre réponses, ou cinq avec le nôtre. Comment cela se fait-il ?

Mme Cléau-André.- C'est dans le champ de la santé publique. L'appel à projets, qui est porté par le pôle fédératif, porte sur le développement de partenariats entre chercheurs identifiés dans un public plutôt épidémiologique, disciplines médicales et SHS et opérateurs de terrains porteurs d'actions de santé publique sur les territoires, voire éventuellement en lien avec des usagers et des décideurs.

On a 80 000 € de dotation annuelle, ce qui est plutôt bien, mais qui ne permet pas d'avoir des gros projets. Et on a bien fait passer le message que l'idée était qu'il y ait des cofinancements derrière et que, du coup, ce soit de l'amorçage ou l'aide à la constitution autour d'un projet et d'un objet de recherche commun, un type de consortium, quelque part.

On a eu cette réponse à notre appel à projets cette année. Il y a cinq lauréats parce qu'il y avait 80 000 € à attribuer. On a eu sept réponses cette année parce que notre appel à projets s'arrêtait au 30 juin. Je pense que les équipes ont été très impliquées, mais il y a eu l'effet Covid qui a fait qu'elles ont eu un peu moins de temps que l'année dernière pour se positionner sur notre appel à projets.

M. Piat.- Merci.

M. Grevey.- Y a-t-il d'autres remarques ou commentaires ?

Je vous propose de délibérer et donc de nous donner accord pour mettre en place cette convention de reversement / cofinancement du montant de 23 408 € pour le projet.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

On va parler ensuite du projet de l'avenant 1 à l'accord de partenariat du pôle de santé publique, qui est le projet 10.

10. Avenant 1 à l'Accord de Partenariat du Pôle de santé publique BFC

Mme Cléau-André.- On vous demande de délibérer sur l'intégration de deux nouveaux membres dans les promoteurs du pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne-Franche-Comté qui sont : l'assurance maladie, régime général, et Mutualité Sociale Agricole. C'est un avenant à l'accord de partenariat, celui-ci étant le document fondateur qui a permis au pôle fédératif de commencer à exercer son activité.

M. Grevey.- Avez-vous des questions, des remarques ?

M. Foltête.- Qu'est-ce que cela implique en termes de gouvernance, par exemple, du pôle ou de prise de décision, le fait d'intégrer des nouveaux partenaires ?

Mme Cléau-André.- Ces deux partenaires rejoignent le comité stratégique du pôle qui est l'instance décisionnelle. Pour nous, c'est un signal fort et très positif puisque cela veut dire que la dynamique est rejointe par de nouveaux partenaires et qu'on va pouvoir avancer. Nous, on est très contents.

M. Foltête.- Et en termes d'enjeux financiers à coup terme, j'imagine rien, mais ensuite ?

Mme Cléau-André.- A court terme, effectivement rien. Sinon, ils n'auraient pas accepté de venir. À plus long terme, on verra ce qui sera possible.

M. Foltête.- D'accord, merci.

M. Grevey.- Qui s'oppose à cet avenant ?
Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

Nous allons passer au point n° 13. Il faut être attentif car nous faisons des sauts. Je crois que c'est Oumhanie qui doit intervenir.

13. Prolongation contrats doctoraux Région

Mme Legard.- Il s'agit de la question des prolongations des contrats doctoraux. Dans le contexte du Covid, une loi a été proposée en juin 2020 portant sur diverses dispositions urgentes pour faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19. Elle autorise les établissements publics de l'enseignement supérieur et de la recherche à prolonger des contrats, notamment doctoraux et de post-doctorats afin de poursuivre des activités et travaux de recherche en cours, pendant la période de l'état d'urgence sanitaire.

Suite à cette loi, la CPU (Conférence des Présidents d'Universités) a élaboré en mai dernier une proposition de critères relatifs à la prolongation de ces contrats doctoraux suite aux difficultés dans leur réalisation liées à la crise sanitaire. Cette grille retient trois cas critiques justifiant des prolongations courtes (jusqu'à 4 mois), moyennes (de 4 à 8 mois) et longues (entre 8 et 12 mois). Le coût mensuel employeur approximatif est de l'ordre de 2 600 € par doctorant.

Les établissements sur le plan national qui utilisent le logiciel ADUM pour les inscriptions ont sollicité l'équipe ADUM pour mettre en place une enquête déclinant ces critères afin de recueillir les demandes de l'ensemble des doctorants.

Cette enquête a été soumise à l'ensemble des doctorants et des encadrants mi-juin 2020. Une procédure a été mise en place pour recueillir ces demandes. Chaque demande devait être motivée et validée par le directeur de thèse, le directeur d'unité et par le directeur de l'école doctorale.

Cette procédure nationale a évidemment été mise en œuvre au sein d'UBFC.

Chaque établissement a remonté au rectorat la liste des doctorants qu'il emploie et qui rentrent dans le cadre de cette circulaire afin de faire un avenant aux contrats de travail.

La Région a décidé d'adopter cette même procédure. Ainsi, tous les doctorants de 3^{ème} année, ainsi que les 1^{ère} et 2^{ème} années sous financement Région devaient répondre à l'enquête avant le 26 juin 2020.

Les autres doivent répondre avant le 30 septembre 2020. Pour ces derniers, la procédure est en cours.

Les contrats financés par les PIA ont été gérés sur les budgets PIA et hors processus d'enquête nationale, sur la base des demandes des porteurs de projet.

Le collège doctoral a travaillé sur l'harmonisation des demandes et la préparation des dossiers de demandes de prolongation pour la remontée au Ministère. UBFC a fait les demandes auprès du ministère et de la Région pour les doctorants qu'elle emploie. Concernant la Région, une réunion d'examen des demandes s'est tenue le 25 août dernier et a permis de statuer sur l'ensemble des demandes d'UBFC dans le cadre du financement de la Région.

Vous trouverez en annexe les trois tableaux qui vous donneront les éléments sur d'une part les prolongations des contrats doctoraux dans le cadre des financements I-Site, d'autre part les prolongations des contrats doctoraux dans le cadre des financements Région Bourgogne-Franche-Comté et enfin les prolongations de contrats doctoraux hors PIA remontés au ministère.

Nous remercions bien évidemment tout d'abord les VP des établissements, ainsi que la Région, en particulier Catherine Guey et Jean-Baptiste Colomer, pour la qualité des échanges constructifs qui a permis de définir la liste des doctorants bénéficiaires de prolongations de financement.

M. Grevey.- Est-ce que vous avez des questions ou remarques ? Nathalie.

Mme Munier-Jolain.- Je fais une petite remarque. Je remercie les services parce que cela s'est très bien terminé, mais UBFC est devenu un interlocuteur exclusif pour la Région et pour les établissements non-membres d'UBFC, il y a parfois quelques petits loupés. Heureusement, on s'est rattrapé *in extremis* et on a pu re-rentre pour INRAE. Toutes les bourses de thèse financées par la Région n'avaient pas été retenues pour les prolongations. On ne sait pas trop comment, mais cela avait disparu. Cela a été rattrapé, mais il faut vraiment que vous ayez une vigilance là-dessus, sachant que les établissements de santé et les organismes nationaux de recherche, si vous les oubliez, passent à la trappe parce qu'ils n'ont pas les informations.

Mme Legard.- Oui, je comprends bien.

Mme Munier-Jolain.- Mais cela a été rattrapé *in extremis* moyennant des petits arrangements. Cela s'est bien terminé, donc je vous remercie.

Mme Legard.- Il faut savoir que cela s'est passé dans des conditions extrêmement complexes, d'une part. D'autre part, en effet, les modalités de mise en œuvre de la procédure n'étaient pas forcément évidentes. Savoir quels sont les établissements et les doctorants qui pouvaient bénéficier de ce type de prolongation n'a pas été clair pour tout le monde tout de suite.

En effet, nous avons travaillé un petit peu dans la surcharge de la mise en place de cette enquête qui était juste quelque chose d'énorme. Et puis il y a eu quelques petits ratés dont on vous prie de nous excuser.

Mme Munier-Jolain.- C'est un problème récurrent dû au fait que le consortium I-Site et les membres d'UBFC n'ont pas le même périmètre. Il y a donc toujours des ambiguïtés et il faut vraiment une grande vigilance là-dessus.

Mme Legard.- C'est très juste, mais c'est aussi parce que dans notre organisation, ces éléments-là ne sont pas positionnés au même endroit d'UBFC. Il y a la partie mission doctorale...

M. Grevey.- On va essayer de jouer plus collectif.

Mme Legard.- J'ai compris qu'il y avait des dysfonctionnements parce que c'était assez net sur certains points et j'ai compris pourquoi il y avait ces dysfonctionnements. C'est que dans la mission doctorale, on a plutôt la partie formation doctorale, c'est pour cela que c'est au sein du service FIP, mais il y a aussi la partie scolarité, donc inscription des doctorants. Et tous les financements qui relèvent de la recherche ne sont pas gérés à cet endroit, ce qui fait qu'il y a un hiatus qui fait que l'on peut arriver à des petits dysfonctionnements.

Mme Benoist.- J'ai une question peut-être un peu naïve. Est-ce que la prolongation de ces contrats doctoraux a un impact sur le budget d'UBFC ? Par exemple, pour les contrats doctoraux ministère, est-ce que la prolongation a été entièrement financée par le ministère ?

Mme Bourhis.- Sur les contrats doctoraux Région qui sont la majorité de nos contrats doctoraux, c'est sur nos budgets. UBFC fera juste l'avance de trésorerie qui sera remboursée par la Région au moment de la justification du contrat final.

Les PIA, c'est à budget constant au sein du PIA quand il reste des disponibilités sur le projet. C'est l'équipe I-Site qui s'en charge.

Nous n'avons pas de contrats doctoraux ministère. Nous avons des contrats doctoraux qui sont financés sur les projets ANR, donc des ANR génériques. Là, c'est remonté au ministère pour la première vague, c'est-à-dire au 4 septembre et on a une deuxième phase de remontées en octobre et en décembre. Normalement, on devrait voir notre subvention pour charge compensée de ces prolongations. Mais nous n'avons pas de réponse, pour l'instant, du ministère.

Mme Munier-Jolain.- Je peux répondre pour ce qui se passe pour nous. Je ne sais pas si c'est la même chose au CNRS. Les prolongations ont été négociées directement avec le niveau national, le MESRI. *In fine*, lorsqu'une prolongation de quatre mois est donnée, deux mois sont payés par les services centraux d'INRAE et deux mois sont à la charge des laboratoires.

Mme Bourhis.- Merci Nathalie. Suite à la circulaire du 26 juin, normalement l'Etat s'engage à augmenter tout le temps la subvention pour charge.

Mme Munier-Jolain.- Quand je dis « deux mois sont à la charge des laboratoires », cela veut dire que dans le budget des années à venir, cela leur sera prélevé. Ce sera étalé dans le temps, mais ils vont financer à 50 % de la prolongation.

Je ne sais pas si c'est partout pareil ou si on est les seuls dans cette situation.

M. Thomas.- Je ne peux pas dire pour le CNRS, je ne connais pas.

Mme Bépoix.- Il a été question de critères. Est-ce qu'il y en a qui ont été refusés ? Est-ce que tout le monde a été accepté ?

Mme Legard.- Les dossiers ont été examinés par les directeurs de thèse et les écoles doctorales et il a fallu bien identifier les doctorants qui n'avaient pas pu réaliser leur thèse dans les temps impartis du fait de la crise sanitaire et ceux qui ne relevaient pas de cette difficulté-là.

Un certain nombre de demandes n'ont pas été prises en compte, mais toutes celles qui relevaient bien de cette loi ont bien entendu été prises en compte.

Mme Bépoix.- Je n'ai pas vu qu'ils étaient tous en 3^{ème} année. Il serait logique qu'ils soient tous en 3^{ème} année, mais ce n'est pas le cas.

Mme Bourhis.- Non, pas tous.

Mme Bon.- Il y a des 1^{ère} année et des 2^{ème} année prolongés.

M. Grevey.- C'est-à-dire que quand vous avez des protocoles expérimentaux en cours qui sont arrêtés, qui en étaient peut-être à 8 mois alors que ça durait 12 mois, il va falloir tout recommencer.

Mme Bépoix.- Cela dépend donc du sujet.

Mme Legiard.- Oui, tout à fait.

M. Grevey.- Parce que quand on est dans sa rédaction en finale de thèse, par exemple, je pense qu'il n'y a pas trop d'incidences sur le sujet. Il y a peut-être juste une incidence sur la date de soutenance. Mais comme on a reporté la date limite de soutenance – je parle sous le contrôle d'Oumhanie – à la fin du premier trimestre 2021, normalement, il n'y a pas d'incidence après.

Mme Bépoix.- Est-ce que vous aviez un quota ?

Mme Legiard.- Non, il n'y a pas eu de quota particulier.

Mme Bourhis.- Pour la Région, les 3^{ème} année ont bien sûr été majoritaires.

Mme Bépoix.- Oui, cela paraît logique.

M. Grevey.- Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ?
Sinon, je vous propose de valider cette liste de demandes de prolongation.
Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
(Unanimité).
Je vous remercie.

Après, le n° 13, logiquement, nous avons le n° 8 !

8. Dépôt d'un projet dans le cadre de l'appel à propositions complémentaires Erasmus+ 2020 « Partenariats stratégiques en réponse à la pandémie de Covid-19 » (Action-clé 2)

M. Grevey.- C'est Madame Pashayan-Leroy qui vient nous parler de ce dossier.

Mme Pashayan-Leroy.- Bonjour à toutes et à tous. Je viens aujourd'hui vous informer d'un projet que nous avons déposé à UBFC dans le cadre de l'appel à propositions complémentaires Erasmus+ 2020 « Partenariats stratégiques en réponse à la pandémie de Covid-19 ».

Quelques mots sur le programme Erasmus+ ou plutôt sur les actions-clés. Le programme Erasmus+ se décline en trois actions dites actions-clés :

La première action-clé est la mobilité d'apprentissage.

La deuxième action-clé est la coopération en matière d'innovation et d'échange de bonnes pratiques.

La troisième action-clé est le soutien aux réformes politiques.

Le projet dont je vais vous parler s'inscrit dans le cadre de la deuxième action-clé, c'est-à-dire la coopération pour l'innovation et les échanges de bonnes pratiques.

Dans le cadre de cette action, le programme Erasmus+ encourage la coopération en faveur de l'innovation et de l'échange de bonnes pratiques grâce au financement de projets trans-nationaux. Tous les projets qui sont financés dans le cadre de cette action ont pour objet la mise en œuvre de pratiques innovantes qui visent à optimiser la qualité des systèmes d'enseignement, de formation, d'acquisition des compétences et d'employabilité des jeunes. Ces projets visent également à promouvoir la modernisation des institutions et à favoriser l'innovation sociétale.

Quels types de projets sont proposés dans le cadre de cette action ? Il y a cinq types de projets de partenariats qui sont possibles, que l'on peut déposer dans le cadre de cette action. Ce sont les partenariats stratégiques, les alliances de la connaissance, les alliances sectorielles, la coopération internationale avec les pays hors Europe et des plateformes virtuelles.



Le projet qu'UBFC va déposer est un projet de type partenariat stratégique. L'objectif principal de ce type de projet est de développer, transférer ou mettre en œuvre des approches innovantes. Cela peut être des outils, des méthodes, des modules communs, des échanges de bonnes pratiques ou d'expériences, des mobilités virtuelles, etc. Tout cela à différents niveaux pour un impact systémique et durable.

Dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19 que nous avons tous vécue au printemps dernier et que nous continuons malheureusement à vivre actuellement, Erasmus + a lancé un appel complémentaire qui est « Partenariats stratégiques en réponse à la pandémie de Covid-19 ». UBFC va répondre à cet appel à projets. La France dispose d'un budget de 15 millions d'euros pour cet appel et l'agence nationale va financer des projets collaboratifs d'une durée de 12 à 24 mois. Les subventions sont plafonnées à 150 000 € pour les projets de 12 mois et 300 000 € pour les projets de 24 mois. Il y a une condition stricte qui est que tous les projets déposés doivent impliquer au minimum trois organisations de trois pays / programmes différents.

La date limite de dépôt de projet est bientôt, c'est le 29 octobre 2020.

Quelques précisions sur le projet que l'on va déposer.

Le titre du projet : Advanced Training for Future Food and Nutrition Challenges for an Ageing Healthier Population.

L'acronym de notre projet : ADtrain4Health.

La durée du projet est de 24 mois.

Le total budget demandé : 300 000,00 €

C'est un projet collaboratif. Quels sont nos partenaires ? On doit avoir au minimum trois partenaires européens. La France est représentée par UBFC qui est coordinateur de ce projet. Nous avons également, dans notre consortium, l'université catholique au Portugal et l'université d'agriculture à Nitra, en Slovaquie. Nous avons également un partenaire hors Europe, c'est l'université ITMO. C'est l'université partenaire d'UBFC avec laquelle nous avons des accords d'échanges dans différents domaines.

Cette année, on a accueilli, dans le cadre de ces accords, quatre étudiants. Et nous avons un accord en cours avec cette université pour deux masters opérés par AgroSup Dijon. Ces accords sont en cours de signature.

Dans notre consortium, nous avons également un partenaire industriel, ce qui est fortement recommandé par l'agence Erasmus, c'est une compagnie privée, une filiale russe de fournisseur officiel d'ingrédients laitiers néo-zélandais « Fonterra », partenaire de l'ITMO.

Voilà pour notre consortium.

Maintenant, qu'est-ce qu'ont proposé les partenaires dans le cadre de ce projet ADtrain4Health ?

Les partenaires proposent de développer et d'aboutir une formation à distance. Notre projet répond donc bien à une des thématiques prioritaires de cet appel à projets, qui est de se préparer à l'éducation numérique. Le projet vise à développer des modules d'enseignement en ligne dans le domaine des sciences de l'alimentation. Au total, huit modules seront développés, dont deux modules pour chaque institution partenaire. Ces modules seront librement disponibles à des acteurs à l'extérieur du consortium. Ces modules seront également intégrés à des formations, notamment au programme de master qui existe déjà au sein des partenaires du projet.

Côté UBFC, il y a deux masters qui sont impliqués dans ce projet, c'est le master Microbiology and Physicochemistry for Food and Wine Processes, master opéré par AgroSup Dijon. Le deuxième master est également opéré par AgroSup Dijon. Et trois masters sont enseignés en anglais, des masters qui sont offerts par leurs universités partenaires :

- Food quality and safety avec le partenaire russe ;
- Food Engineering, Biotechnology and Innovation, master proposé par l'université au Portugal ;
- Food Technology, Food Safety and Quality Control, master proposé par l'université d'agriculture en Slovaquie.



Brièvement, quelques mots sur la thématique au cours de laquelle le projet s'est construit. Le projet aborde des problématiques communes aux nombreuses populations européennes. Les problématiques vous sont listées sur cette page. L'Europe fait face à une population vieillissante, l'espérance de vie est à son plus haut niveau. Des changements démographiques sont constatés. De nombreuses personnes souffrent de problèmes de santé ou d'incapacité au cours des 15 à 20 dernières années de leur vie. Tout cela affecte la qualité de vie des individus et de leur famille et exerce une pression sur les services de santé et de soins publics et entraîne un impact social et économique sur la société.

Avec un tel déséquilibre entre les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la vie humaine dans le contexte démographique, l'impact favorable d'une alimentation saine sur la qualité de vie des personnes âgées s'accroît.

Vous avez les thématiques autour desquelles le projet s'est construit. Notre projet vise à développer et à promouvoir des supports et méthodes pédagogiques pour préparer de futurs professionnels capables de proposer les meilleures solutions relatives à la longévité et la santé pour une population vieillissante à travers l'alimentation et la nutrition.

Une dernière chose, car je sais qu'on n'a pas beaucoup de temps. Quand on a commencé à réfléchir à déposer le projet, au mois de janvier, il n'y avait pas le Covid. On l'a donc proposé et, finalement, l'agence nationale m'a contactée en disant que notre projet correspondait bien à cet appel complémentaire lancé dans cette situation de crise sanitaire et ils nous ont proposé de soumettre le projet pour répondre à cet appel à projets. C'est tout. Je ne vais pas vous présenter le projet en détail. Plusieurs activités sont financées, des mobilités d'études, des formations pour les étudiants, pour les enseignants, pour les chercheurs, les réunions trans-nationales.

Je vous remercie pour votre attention. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

M. Grevey.- Y a-t-il des premières réactions ? Non.

Mme Munier-Jolain.- Cela fait écho à un projet I-Site qui a été financé et présenté au colloque sur l'alimentation, la nutrition des personnes âgées en maison de retraite.

M. Grevey.- Oui, tout à fait.

Mme Munier-Jolain.- On est vraiment en pointe, sur le site, sur ces questions-là, au niveau national et international.

M. Grevey.- Merci.

Je vous propose de passer au dernier point de l'ordre du jour, qui est le point 14, avec Madame Moonca.

14. Reporting annuel ANR RITM-BFC et projet d'hybridation (RITM'HYC)

Mme Moonca.- Bonjour à tous. J'ai le mot de la fin. Je vais partir de cette *slide* pour vous présenter trois temps forts qui caractérisent ce compte rendu scientifique et financier de RITM-BFC et qui porte sur la période de l'année civile 2019 et premier semestre 2020.

Trois mots-clés à retenir : l'animation, l'adaptation et la coordination.

Une animation qui est mise en exergue à travers des appels à projets lancés depuis le mois de juin 2018, avec 48 projets soutenus et des actions, des initiatives qui sont menées dans le cadre des leviers sur l'année universitaire depuis septembre 2018.

À ce jour, l'ensemble de ces initiatives sur le volet transformation pédagogique ont impacté 9 078 étudiants et 422 enseignants, sachant que dans le montage initial de



RITM-BFC, il est prévu au bout de 3 ans que cette transformation pédagogique puisse impacter 10 000 étudiants et 300 enseignants.

C'est une dynamique qui s'installe et qui se poursuit dans le cadre de l'animation des personnels de la communauté. Un séminaire a été organisé en juillet 2019, il s'intitule « Rythmez vos talents ». Il a permis aux différents acteurs et équipes projets de se rencontrer.

En décembre 2019, nous avons organisé des journées thématiques qui étaient plus axées sur la conduite de projets et sur les personnes ressources que nous pouvions mobiliser au sein des établissements.

Ces projets et ces initiatives s'appuient essentiellement sur la recherche puisque neuf projets sont soutenus dans le cadre de RITM-BFC dont deux thèses, une thèse portée par l'université de Franche-Comté, au laboratoire ELLIADD, qui va analyser les dispositifs qui sont innovants dans le cadre de RITM-BFC. L'autre thèse est portée au sein de l'université de Bourgogne, au laboratoire IREDU, en lien avec l'université de Mons, en Belgique, pour travailler sur la question des Open Badges et comment valoriser les apprentissages informels, notamment des étudiants.

Qui dit animation, dit adaptation puisqu'avec la crise sanitaire, nous nous sommes interrogés sur comment accompagner les usagers sur l'hybridation des formations. Nous avons souhaité déployer un budget de 250 000 € pour essayer huit projets qui étaient déjà lauréats en 2018 et en 2019 et identifiés par le conseil scientifique d'évaluation pour pouvoir avancer dès la rentrée 2020.

Ces huit projets ont été soutenus, mais accompagnés par mes collègues de l'accélérateur de la transformation pédagogique pour construire une réponse pertinente et également construire un budget adéquat.

Toujours dans la continuité de ce volet hybridation, RITM-BFC a coordonné une réponse à l'appel à projets lancé par l'ANR en juin 2020, donc le PIA hybridation, pour pouvoir proposer un septième levier de transformation qui s'intitule RITM'HYC et qui n'a malheureusement pas été retenu par l'ANR malgré des points forts.

Deux points essentiels sont à retenir : les cursus et les choix pédagogiques présentés dans RITM'HYC n'étaient pas assez explicités et développés.

Les points forts : un projet qui s'adosse aux nouveaux cursus à l'université et puis la richesse des partenariats institutionnels, scientifiques et privés.

Ce dernier temps de coordination intervient au niveau du réseau NCU dans lequel s'inscrit RITM-BFC pour pouvoir travailler avec l'ANR sur la question des indicateurs et comment on peut renseigner ces indicateurs communs, sachant que nous en avons 31. L'idée était de pouvoir modifier certains indicateurs et voir comment on pouvait intégrer aussi des indicateurs spécifiques à RITM-BFC, notamment sur le bien-être et la qualité de la vie qui peut faire écho aussi au baromètre de la vie étudiante développé par le CROUS.

À cette coordination Scientifique vient s'adosser une coordination sur volet administratif et financier puisqu'on peut constater que la crise sanitaire a fortement freiné les initiatives. On arrive donc, pour l'ensemble du dispositif RITM-BFC, à un montant de dépenses éligibles de 632 980 €. Pour arriver à pouvoir centraliser toutes ces données financières par établissement, il a fallu accompagner l'ensemble des référents financiers pour qu'ils puissent comprendre les particularités de RITM et les masses de dépenses de l'ANR qui ne correspondent pas aux masses de dépenses qui sont intégrées dans les logiciels. Je pense à SIFAC et à Cocktail puisque l'ANR va sous-détailler la masse fonctionnement et intégrer du petit investissement, du petit matériel inférieur ou égal à 4 000 € Hors Taxes. Elle va intégrer dans la masse fonctionnement des frais de mission, des frais de services externes, autres dépenses externes ou justifiées par une facturation interne.

C'est une gymnastique qu'il faut accompagner pour pouvoir prendre un relevé de dépenses dans les délais impartis et qui corresponde au plus près des masses de dépenses de l'ANR.

On est parti de cette expérience pour avoir ce temps de coordination, d'animation et aussi d'adaptation auprès des référents financiers pour construire des procédures

internes à l'établissement de manière à ce que les porteurs de projets ou toute personne intéressée par une action RITM-FC puisse s'y référer et bien comprendre l'articulation entre UBFC, entre les référents financiers des établissements et le pôle financier, mais aussi avec les porteurs de projets et tous les membres concernés.

Concernant la partie indicateurs, ma collègue va se rapprocher prochainement des cellules Apogée pour pouvoir construire un formulaire en ligne qui sera adapté aux indicateurs de l'ANR de manière à pouvoir répondre, l'année prochaine, au jury international concernant le déploiement de RITM depuis 2018 puisque c'est une année décisive qui permettra de déterminer si nous pouvons continuer ou pas sur ce dispositif. Merci.

M. Grevey.- Merci pour cette présentation. Est-ce qu'elle nécessite des précisions ? Non.

Je vous remercie. Votre présentation était très synthétique et très claire.

Mme Moonca.- Merci.

M. Grevey.- Ceci termine les points qui étaient à l'ordre du jour.
Est-ce que vous avez des questions diverses que vous souhaiteriez aborder ?

Mme Bépoix.- Ce n'est pas vraiment une question diverse, c'est pour rebondir sur ce que vous avez dit au début, le fait qu'il n'y avait que trois candidats pour la commission des statuts. Il y en a un quatrième car je lui ai écrit.

M. Grevey.- On l'a vu, il est arrivé. Il s'agit de Monsieur Tatibouët. C'est ça ?

Mme Bépoix.- Oui.

Mme Munier-Jolain.- J'ai une annonce. Beaucoup d'entre vous l'ont déjà entendue, mais je la redis parce que c'est la semaine du goût. Sur le site INRAE, vous trouverez un dossier spécial sur le goût, qui s'appelle « Une histoire de goût », qui est un dossier de vulgarisation sur le goût avec un *quiz* et tout un tas d'informations autour du goût. Je vous invite à le lire. Ce dossier a été produit par le centre des sciences du goût et de l'alimentation qui est une UMR du site partagée entre INRAE, université de Bourgogne, AgroSup Dijon et le CNRS. C'est super bien fait, je vous encourage donc à le lire.

M. Grevey.- Et UBFC.

Mme Munier-Jolain.- Pas encore.

M. Grevey.- Si.

Mme Munier-Jolain.- Tout dépend de la convention avec le CNRS, je te le rappelle.

Je vous invite donc vraiment à le lire et à le diffuser très largement ; c'est super bien fait.

M. Grevey.- Merci.

Merci à tous pour votre participation à ce premier CA d'UBFC sur Dijon. Le prochain sera à Besançon, le 5 novembre.

Je vous rappelle également que les élections pour le renouvellement des conseils seront du 2 au 6 novembre par voie électronique.

Mme Bépoix.- Je veux juste dire, puisque vous pensez à faire des déplacements qui iront des deux côtés, j'en ai parlé avec Madame la DGS au début, qu'il serait bien que



le remboursement des frais soit simplifié, avec un ordre de mission pérenne qui serait validé par la signature en présence en séance. Il faut remplir deux documents à chaque fois !

M. Grevey.- Nous allons essayer d'être meilleurs.

Mme Puceat.- Merci pour cette initiative d'alterner ces CA entre les deux sites. J'ai fait partie du CAC pendant un moment. On voulait aussi le déployer mais cela n'a jamais été fait. C'est vraiment quelque chose de très bien.

Mme Bépoix.- Je voudrais signaler que ce serait peut-être mieux d'être dans une salle un peu plus adaptée.

Mme Puceat.- Pour la prochaine fois, on pourra demander à avoir le Multiplex qui est un peu plus approprié pour ce genre d'assemblée.

M. Grevey.- Merci à tous et à toutes. Je vous souhaite un bon retour pour ceux qui ont un long chemin. À bientôt.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 42)